



Rapport de présentation

Budget principal et budgets annexes

BUDGETS PRIMITIFS 2026

SOMMAIRE

1	LES BUDGETS AGRÉGÉS	5
1.1	Présentation consolidée de fonctionnement	5
1.2	Présentation consolidée d'investissement	5
2	LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL	6
2.1	La stratégie d'élaboration du BP 2026	6
2.1.1	Des dépenses de fonctionnement contenues pour maintenir un niveau d'investissements ambitieux pour notre territoire	6
2.1.2	L'autofinancement : un mode de financement majeur des investissements à préserver	6
2.1.3	L'endettement : une reprise maîtrisée de l'emprunt pour financer l'investissement	7
2.2	Vue d'ensemble par section	8
2.2.1	En fonctionnement	8
2.2.2	En investissement	9
3	PREVISIONS 2026 PAR DOMAINE DE COMPETENCES (TOUS BUDGETS CONFONDUS)	11
➤	Les dépenses réparties par politique distinguant le fonctionnement de l'investissement :	11
➤	Les recettes réparties par politique distinguant le fonctionnement de l'investissement :	12
3.1	Agir pour l'attractivité du territoire	13
3.1.1	Poursuivre notre appui aux filières économiques du territoire	13
➤	Animation économique	14
➤	Immobiliers d'entreprises	14
➤	Zones d'activités clôturées	15
➤	Zones d'activités clôturées	16
➤	Zones d'activités en cours	16
3.1.2	Faire du soutien à l'enseignement supérieur un levier de développement du territoire	17
3.1.3	Tourisme et patrimoine historique au service de l'attractivité du territoire	18
➤	L'espace « Epona - Secrets de nos patrimoines »	18
➤	L'EPIC du tourisme	18
➤	L'entretien du patrimoine historique	18
3.1.4	Une politique d'aménagement du territoire fondée sur des investissements ambitieux et contribuant au développement durable du Niortais	19
➤	Les coopérations et stratégies territoriales	19
➤	Accélérer la mise en œuvre concrète des stratégies relatives au développement durable	20
➤	Renforcer notre équilibre territorial : la poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse au service des communes	21
➤	Budget Energies renouvelables (panneaux Photovoltaïques et ombrières)	22
3.2	Renforcer nos actions en matière de solidarités et de cohésion sociale	22
3.2.1	Agir pour une politique habitat inclusive	22
3.2.2	Assurer des conditions d'accueil adaptées pour les Gens du Voyage	24
3.2.3	Contribuer à la réduction des inégalités, soutenir l'insertion et renforcer la cohésion sociale	24
➤	Le Contrat de Ville :	25
➤	Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	26
➤	Le Guichet Unique Clauses d'Insertion	26

➤ La santé	26
3.3 Elargir la diffusion culturelle et sportive à tout le territoire	27
3.3.1 Une politique sportive dynamique	27
➤ Le Complexe sportif communautaire de la Venise verte à Niort	28
➤ Sports d'eau	29
3.3.2 Un nouvel élan pour les musées communautaires	30
➤ Célébration des 20 ans du musée Bernard d'Agesci	30
➤ Développement des actions en faveur du territoire	30
➤ Développement de la fréquentation des musées et de leur rayonnement	30
➤ L'atelier de restauration de peinture et d'arts graphiques	31
3.3.3 Un conservatoire communautaire, vecteur de création et de lien social	32
➤ Le Conservatoire communautaire de musique et de danse	32
➤ L'école d'arts plastiques	32
3.3.4 La poursuite des actions en faveur de l'accès à la lecture publique	33
3.4 Réussir la transition écologique, énergétique et environnementale	34
3.4.1 Accélérer notre trajectoire vers une mobilité durable : une démarche à haute valeur environnementale et sociale	34
3.4.2 La prévention, la valorisation des déchets et l'économie circulaire : un enjeu majeur de développement durable	37
➤ Actions de prévention et de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets	39
➤ La collecte des déchets	39
➤ Le tri, le traitement et la valorisation des déchets	40
3.4.3 Des actions fortes pour préserver la ressource en eau	42
➤ Les eaux pluviales	42
➤ La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	42
➤ Budget annexe Eau potable :	43
➤ Budget annexe Assainissement :	44
3.5 renforcer les moyens d'expertise de l'organisation	46
3.5.1 Investir dans les compétences et assurer une maîtrise des dépenses de personnel	46
3.5.2 Mettre l'informatique au service des projets d'optimisation des procédures et d'amélioration de la relation avec les usagers.	47
3.5.3 Porter une politique de gestion patrimoniale soucieuse de la mise en sécurité et de la sobriété énergétique	48

INTRODUCTION

Lors du Conseil d'agglomération du 15 décembre dernier, l'Assemblée a débattu des orientations budgétaires 2026. Ces dernières se sont inscrites dans un contexte d'incertitudes autour du projet de loi de finances mais dont le marqueur intangible restait la poursuite de l'effort demandé aux collectivités locales pour contribuer au redressement des comptes publics.

A l'heure de la rédaction du présent rapport, aucune loi de finances n'a encore été adoptée au Parlement. Cette année encore, une loi spéciale a été adoptée offrant un cadre provisoire pour les finances publiques, fondée sur les enveloppes budgétaires 2025 et un principe de continuité assurant une faible visibilité sur la réalité de l'exercice 2026.

Aussi, le budget proposé à notre Assemblée communautaire repose avant tout sur un principe de prudence en partageant la stratégie d'ajustements après notifications des réels impacts de cette loi de finances au moment du Budget Supplémentaire de juin prochain.

Ce principe de précaution s'explique également par le contexte économique tendu et incertain lié aux tendances macro-économiques nationales et internationales, développées lors du DOB. En effet, on constate une atonie de la consommation ayant des répercussions sur les recettes de TVA (dont la CAN est bénéficiaire pour un montant de 36 M€) et un attentisme des entreprises en matière d'investissement (la mesure des intentions exprimées repartent à la baisse sur le quatrième trimestre de l'année 2025 - source Baromètre Bpifrance du 13 novembre 2025).

Dans le même temps, le surendettement et le déficit budgétaire de l'Etat, toujours d'actualité, induisent des efforts collectifs pour lesquels les collectivités seront appelées pour plusieurs années.

Aussi, le BP 2026 retranscrit les orientations énoncées en matière de maîtrise budgétaire en tenant compte des éléments suivants :

1. **Une faible dynamique de nos recettes**, principalement du fait de notre dépendance à des ressources financières et fiscales décidées par l'Etat, à l'instar de la fraction de TVA projetée au même niveau que l'exercice 2024 et 2025,
2. **Des dépenses en baisse malgré des évolutions contraintes**, notamment en matière de charges de personnel (impact CNRACL),
3. **Un autofinancement tout de même impacté** par la part prélevée à ce stade par l'Etat, soit -0,520 M€,
4. **Un maintien à un niveau élevé de nos investissements** répondant à notre conviction que la CAN doit rester une collectivité assurant le développement du territoire.

Le budget 2026 a été construit collégialement avec l'exécutif communautaire réuni en bureau pour répondre à la nécessaire maîtrise partagée des efforts de fonctionnement de notre collectivité. Il a nécessité un travail approfondi de propositions d'économies sur les différents champs d'actions de notre communauté d'agglomération dans lequel élus et services se sont pleinement impliqués.

L'idée sous-jacente à cette élaboration budgétaire sous contrainte reste la préservation de notre capacité à agir au bénéfice de son attractivité, de son développement, des usagers des politiques publiques et des communes du territoire.

Des efforts
significatifs
appelés par
l'Etat, estimés à
0,520 M€ à fin
décembre 2025.

1 LES BUDGETS AGREGES

1.1 PRESENTATION CONSOLIDEE DE FONCTIONNEMENT

	Principal	Transports	Prevalec	Assainissem	Eau potable	Energies Renouvel- ables	Total	Zones d'activités
Impôts et Taxes	58 233 000	24 480 000	20 136 000	0	0	0	102 849 000	0
Produits des services	5 851 521	0	2 705 129	15 192 000	14 247 812	39 686	38 036 148	549 600
Autres recettes	17 709 788	2 896 566	2 084 650	1 201 700	967 150	5	24 859 859	0
TOTAL REC. REELLES	81 794 309	27 376 566	24 925 779	16 393 700	15 214 962	39 691	165 745 007	549 600
TOTAL REC. D'ORDRE	2 801 566	296 765	345 781	1 391 000	210 000	12 788	5 057 900	467 000
TOTAL RECETTES	84 595 875	27 673 331	25 271 560	17 784 700	15 424 962	52 479	170 802 907	1 016 600
Charges à caractère général	13 689 186	21 623 330	12 487 204	8 362 806	8 217 351	13 795	64 393 672	205 000
Charges de personnel	30 400 003	438 264	9 489 406	790 000	577 438	0	41 695 111	0
Autres dépenses	27 130 110	1 125 550	128 950	1 674 200	3 207 010	3 005	33 268 825	131 000
TOTAL DEP. REELLES	71 219 299	23 187 144	22 105 560	10 827 006	12 001 799	16 800	139 357 608	336 000
TOTAL DEP. D'ORDRE	13 376 576	4 486 187	3 166 000	6 957 694	3 423 163	35 679	31 445 299	680 600
TOTAL DEPENSES	84 595 875	27 673 331	25 271 560	17 784 700	15 424 962	52 479	170 802 907	1 016 600
Autofinancement brut	10 575 010	4 189 422	2 820 219	5 566 694	3 213 163	22 891	26 387 399	
Pour mémoire autofi. BP 2025	9 846 871	3 958 462	2 662 900	3 950 845	2 642 650	19 000	23 080 728	
Autofinancement net	6 575 010	4 189 422	2 570 219	3 166 694	1 653 163	22 891	18 177 399	
Autofinancement net BP 2025	5 826 871	3 958 462	2 662 900	1 570 845	1 177 650	19 000	15 215 728	

26,4 M€
d'autofinancement
brut en 2026
contre 23,1 M€ en
2025

Les 6 budgets annexes de la CAN prélèvent un montant de recettes de près de 166 M€ sur le territoire pour assurer le fonctionnement des services publics communautaires représentant 139 M€.

La part de l'autofinancement brut permettra d'assurer près de 45% du financement des investissements.

1.2 PRESENTATION CONSOLIDEE D'INVESTISSEMENT

	Principal	Transports	Prevalec	Assainissem	Eau potable	Energies Renouvel- ables	Total	Zones d'activités
FCTVA	2 800 000	69 000	1 100 000	1 400 000	0	0	5 369 000	0
Emprunts	15 842 465	0	3 553 581	2 514 000	5 987 837	86 064	27 983 947	0
Subventions / Rbmt avance	3 401 082	1 080 400	30 000	460 306	700 000	34 400	5 706 188	0
Autres recettes	1 768 160	0	9 000	1 000	0	24 909	1 803 069	1 222 000
TOTAL REC. REELLES	23 811 707	1 149 400	4 692 581	4 375 306	6 687 837	145 373	40 862 204	1 222 000
TOTAL REC. D'ORDRE	13 776 576	5 151 807	3 166 000	7 557 694	3 423 163	82 044	33 157 284	549 600
TOTAL RECETTES	37 588 283	6 301 207	7 858 581	11 933 000	10 111 000	227 417	74 019 488	1 771 600
Dépenses d'équipement	30 104 017	5 203 822	7 262 800	7 541 000	8 341 000	168 264	58 620 903	0
Remb. Emprunts	4 000 000	0	250 000	2 400 000	1 560 000	0	8 210 000	886 000
Autres dépenses	282 700	135 000	0	1 000	0	0	418 700	549 600
TOTAL DEP. REELLES	34 386 717	5 338 822	7 512 800	9 942 000	9 901 000	168 264	67 249 603	1 435 600
TOTAL DEP. D'ORDRE	3 201 566	962 385	345 781	1 991 000	210 000	59 153	6 769 885	336 000
TOTAL DEPENSES	37 588 283	6 301 207	7 858 581	11 933 000	10 111 000	227 417	74 019 488	1 771 600

Près de 59 M€
d'investissements
directs pour le
territoire.

2 LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL

2.1 LA STRATEGIE D'ELABORATION DU BP 2026

Le cadrage initial du budget adressé aux différentes directions avait pour objectif de maintenir un niveau d'autofinancement attendu de 11,6 M€. Avec le concours des élus en charge de chacune des politiques publiques et l'administration, l'encadrement des dépenses a été respecté. Toutefois, l'évolution à la baisse des recettes, liée au PLF 2026 (ponction sur les compensations fiscales de CFE notamment), n'a pas permis d'atteindre cet objectif d'autofinancement brut. Aussi, le montant 2026 s'élève à 11,006€, en augmentation toutefois de 0,564 M€ par rapport au BP 2025.

2.1.1 Des dépenses de fonctionnement contenues pour maintenir un niveau d'investissements ambitieux pour notre territoire

Dans un contexte d'atonie des recettes, la collectivité cherche à adapter ses dépenses. La recherche d'inscriptions du juste besoin de crédits a été le fil conducteur du travail budgétaire en affirmant des principes forts de gestion permettant une allocation raisonnée des ressources en fonction des priorités établies par notre assemblée. Ainsi, de BP à BP, la CAN a contenu ses dépenses courantes à +0,9%.

La stabilité des taux de fiscalité est réaffirmée. La dynamique fiscale porte essentiellement sur la Cotisation Foncière des Entreprises (+3,73% de BP à BP), les Impositions sur les réseaux (IFER), du fait des évolutions réglementaires et des bases physiques. La part de TVA qui compense la suppression de la taxe d'habitation et remplace la CVAE pour les EPCI devrait rester au niveau des deux derniers exercices. Cela entraîne une perte totale de dynamique, alors qu'avant ces réformes, on observait une hausse d'au moins +2 % par an (soit environ 720 K€ par an).

La Communauté d'Agglomération du Niortais poursuit sa programmation pluriannuelle d'investissement avec 30 M€ de dépenses d'équipement en 2026 (budget principal) après un montant réalisé de près de 20 M€ en 2025.

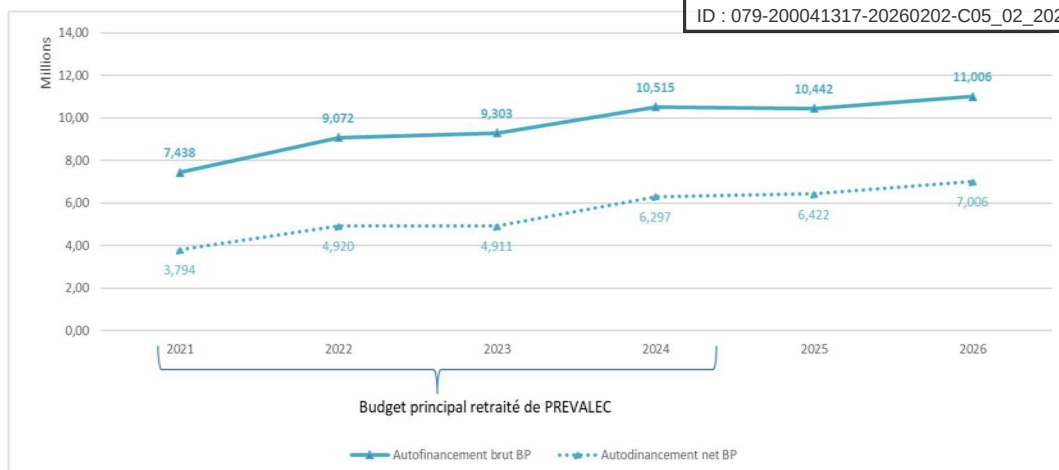
Sur 2026, les principales actions d'investissements portent sur l'aménagement du territoire (PACT/PLH) à hauteur de 2,856 M€, l'aménagement des pistes cyclables du quotidien (2,043 M€), l'extension de Niort Tech (4,115 M€), l'immobilier d'enseignement supérieur avec le campus urbain de Beaune la Rolande (7,008 M€) ou encore les travaux sur réseaux d'eaux pluviales (1,796 M€).

2.1.2 L'autofinancement : un mode de financement majeur des investissements à préserver

La « règle d'équilibre », régissant la construction budgétaire des collectivités territoriales, impose que les recettes de fonctionnement financent les dépenses de fonctionnement tout en couvrant le remboursement de la dette en cours. Cette obligation permet d'éviter que les collectivités recourent à l'emprunt pour leurs dépenses courantes.

Un
autofinancement
renforcé de BP à
BP

La CAN parvient à maintenir son autofinancement malgré des recettes atones depuis deux ans.



Pour garantir la fiabilité de la lecture de cette trajectoire de l'autofinancement, il est recommandé comme le pratique la Direction départementale des Finances Publiques de retraiter des écritures exceptionnelles afin d'assurer une réelle comparabilité entre les années. Ces dépenses et recettes, considérées comme exceptionnelles, relèvent des provisions constituées et de leurs reprises, des produits de cessions ou encore des travaux en régie et des transferts de charges.

2.1.3 L'endettement : une reprise maîtrisée de l'emprunt pour financer l'investissement

Le stock de dette du budget principal s'élève au 31 décembre 2025 à 49,465 M€ marquant un désendettement de 4 M€ (capital restant dû était de 53,428 M€ au 31/12/2024), fruit d'une stratégie de non recours à l'emprunt mise en œuvre ces dernières années.

En 2026, si le besoin théorique d'emprunt se situe à 15,814 M€ pour équilibrer la section d'investissements, la reprise des résultats devrait permettre de réduire le besoin final. Ce dernier s'ajustera également au regard du rythme des dépenses d'investissement constaté et des recettes effectivement encaissées. Après 3 années de désendettement et face à la raréfaction des subventions des partenaires, la CAN devrait recourir à un montant d'emprunt entre 5 et 8 M€ pour financer ses investissements. La progression maîtrisée de l'encours s'appréciera également en intégrant le montant prévu des remboursements annuel (4 M€) entre 1 et 4 M€.

La CAN souhaite garantir une soutenabilité à long terme de l'endettement en consolidant un niveau minimum d'autofinancement, source unique de remboursement de la dette dans le contexte prévisible de raréfaction des financements externes notamment de la part de l'Etat.

Un montant d'emprunt 2026 estimé entre 5 et 8 M€

2.2 VUE D'ENSEMBLE PAR SECTION

Cette présentation du budget primitif 2026 permet de faire apparaître les grandes évolutions entre le BP/CA 2025 et le BP 2026 par chapitre budgétaire.

2.2.1 En fonctionnement

	BP 2025	BP 2026
013 Attenuations de charges	97 380	85 438
70 Produits des services, du domaine...	5 562 085	5 851 521
73 Impôts et taxes	57 883 300	58 233 000
74 Dotations et participations	16 910 864	16 411 615
75 Autres produits de gestion courante	1 556 565	1 083 735
76 Produits financiers	0	0
Recettes courantes	82 010 194	81 665 309
77 Produits exceptionnels	0	0
78 Reprises sur amortissements et provision	61 500	129 000
Recettes réelles	82 071 694	81 794 309
Recettes d'ordre	3 094 442	2 801 566
Recettes de fonctionnement	85 166 136	84 595 875
011 Charges à caractère général	14 091 341	13 689 186
012 Charges de personnel et frais assimilés	29 200 000	30 400 003
014 Attenuations de produits	18 031 000	17 831 000
65 Autres charges de gestion courante	8 134 702	8 319 230
66 Charges financières	1 055 000	936 500
Dépenses courantes	70 512 043	71 175 919
67 Charges exceptionnelles	20 780	18 380
68 Dotations aux provisions	1 692 000	25 000
Dépenses réelles	72 224 823	71 219 299
Dépenses d'ordre	12 941 313	13 376 576
Dépenses de fonctionnement	85 166 136	84 595 875

○ Sur les recettes

On note une réduction d'environ 0,345 M€ entre le BP 2025 et le BP 2026 sur les recettes courantes. Cette diminution est principalement liée à la réduction de la soulte liée à notre fournisseur d'électricité, prévue en 2025 à hauteur de 0,500 M€, résultant des gains réalisés sur le pilotage de notre contrat par rapport aux trajectoires des prix constatées sur les marchés. Il est escompté une soulte de 0,125 M€ versé 2026. Également, on note une réduction des allocations compensatrices de fiscalité ainsi que de la DGF par rapport au BP 2025 de l'ordre de 0,488 M€.

Un niveau de recettes attendu en-deçà du CA 2025 et 2024, montrant la forte dépendance financière des EPCI aux mesures du projet de loi de finance

○ Sur les Dépenses

On observe une augmentation des dépenses courantes de BP à BP de près de 0,700 M€. Les efforts de gestion des Directions ont permis de réduire le chapitre 011 de 0,400 M€ provenant principalement de la réduction du marché de maintenance toiture de 0,300 M€ et de la réduction du coût des énergies (-0,569 M€). Sur le chapitre 012, nous sommes sur une stabilité de la trajectoire des effectifs mais une augmentation des crédits de 1,2 M€ par rapport au BP 2025 liée à la hausse des cotisations patronales de CNRACL et aux effets mécaniques RH (glissement vieillesse technicité, projection de recrutements sur les postes actuellement vacants).

Sur le chapitre 65, les crédits sont en hausse de près de 0,184 M€ par rapport au BP 2025. Cette progression s'explique principalement par l'évolution de la contribution à la GEMAPI (+0,167 M€) et du contingent SDIS (+0,106 M€), contrebalancé par l'absence de la subvention à l'Association Calyx qui a arrêté son activité.

Sur le chapitre 014, le versement de l'AC auprès de la Ville de Niort est en baisse pour prendre en compte l'augmentation des charges de mutualisation.

2.2.2 En investissement

		BP 2025	BP 2026
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 500 510	0
10	Dotations, fonds divers	1 500 000	2 900 000
13	Subventions d'investissement	2 466 205	2 674 602
16	Emprunt d'équilibre et autres engagements	6 638 734	16 139 375
27	Avances financières	1 663 700	726 480
20/204/21/23	Immobilisations	0	110 250
4582	Operations sous mandat	2 731 000	1 261 000
	Recettes réelles	20 500 149	23 811 707
	Recettes d'ordre	14 041 313	13 776 576
	Recettes d'investissement	34 541 462	37 588 283
16	Emprunts et dettes assimilées	5 924 000	4 282 700
20	Immobilisations incorporelles	1 722 626	1 675 968
204	Subv. d'équipements versées	1 944 487	1 691 500
21	Immobilisations corporelles	1 870 577	2 577 080
23	Immobilisations en cours	1 139 500	1 182 000
26	Participations et créances	63 700	0
27	Avances financières	1 218 630	1 222 000
Chapitres opérations		14 484 500	21 455 469
4581	Operations sous mandat	1 979 000	300 000
	Dépenses réelles	30 347 020	34 386 717
	Dépenses d'ordre	4 194 442	3 201 566
	Dépenses d'investissement	34 541 462	37 588 283

○ Sur les recettes

Le niveau de subvention attendu reste stable avec le remboursement de la ville de Niort au titre de la mutualisation de l'informatique, ce dernier ne rentrant pas dans le cadre du prélèvement via l'AC, pour 1,360 M€.

Hors provision, une évolution des dépenses courantes inférieure à 1% de BP à BP

Un effort d'investissement maintenu au-delà 30M€

Comme indiqué supra, il est affiché un emprunt pour équilibrer le budget théorique à hauteur de 15,842 M€ dont la concrétisation est dépendante du montant des résultats de l'exercice précédent, repris au budget supplémentaire de juin et du taux effectif de réalisation des investissements.

○ ***Sur les dépenses***

Les dépenses réelles ont été ajustées à hauteur de 34,4 M€ prenant en compte le remboursement de la dette devant être couvert par l'autofinancement (4 M€), les subventions à verser auprès des communes et bailleurs sociaux principalement pour 3,1 M€ et les crédits d'études, d'acquisitions et de travaux pour 25,8 M€. Le solde des dépenses est constitué d'avances au budget ZAE (1,2 M€) et de remboursement de crédits longs termes renouvelables (0,3 M€).

3 PREVISIONS 2026 PAR DOMAINE DE COMPETENCES (TOUS BUDGETS CONFONDUS)

Les évolutions par chapitre ont fait l'objet de présentation dans le rapport d'orientations budgétaires. Aussi, il est privilégié au stade du BP de rendre compte des contenus politiques du budget. Ci-après, vous trouverez une synthèse des crédits de fonctionnement et d'investissement présentée par politique structurante de notre EPCI.

Ces données intègrent l'ensemble des dépenses et recettes affectées tant au fonctionnement (personnel, énergie...) qu'aux investissements (Etudes, travaux, matériels, subventions versées...) avec la fiscalité, les produits des services, les partenariats concourant à leurs financements.

➤ *Les dépenses réparties par politique distinguant le fonctionnement de l'investissement :*

	DRF consolidées	DRI consolidées	Dépenses consolidées
Développement et attractivité	8 711 635	17 653 223	26 364 858
Service administratif et financier	311 052	0	311 052
Développement économique*	4 039 192	8 657 959	12 697 151
Enseignement supérieur	1 383 694	7 040 000	8 423 694
Tourisme et patrimoine historique	1 098 276	96 000	1 194 276
Aménagement du territoire et environnement*	1 879 421	1 859 264	3 738 685
Solidarités	2 149 653	1 748 000	3 897 653
Habitat	489 055	1 745 000	2 234 055
Gens du voyage	441 347	2 000	443 347
Cohésion sociale et insertion	1 219 251	1 000	1 220 251
Animation du territoire	15 035 083	4 888 215	19 923 298
Service administratif et financier	475 165	0	475 165
Sports	6 339 576	2 389 015	8 728 591
Musées et atelier de restauration	1 372 082	1 912 400	3 284 482
Conservatoire et arts plastiques	3 379 748	309 450	3 689 198
Lecture publique et diffusion culturelle	3 468 512	277 350	3 745 862
Protection de l'environnement	69 372 602	36 533 332	105 905 934
Prévalet	22 105 560	7 512 800	29 618 360
Eaux pluviales et GEMAPI	1 236 093	1 795 710	3 031 803
Eau potable	12 001 799	9 901 000	21 902 799
Assainissement	10 827 006	9 942 000	20 769 006
Transports et mobilités	23 202 144	7 381 822	30 583 966
Administration générale	44 424 635	7 862 433	52 287 068
Assemblées et foncier	831 007	18 000	849 007
Marchés publics	338 114	0	338 114
Informatique	4 531 588	2 349 833	6 881 421
Finances	23 250 516	4 310 000	27 560 516
Ressources humaines	4 067 125	32 000	4 099 125
Patrimoine public	6 805 672	1 132 600	7 938 272
Direction générale et communication	4 600 613	20 000	4 620 613

* y compris budget annexe

➤ Les recettes réparties par politique distinguant le fonctionnement de l'investissement :

	RRF consolidées	RRI consolidées	Recettes consolidées
Développement et attractivité	3 338 886	3 714 935	7 053 821
Développement économique*	2 497 522	2 131 010	4 628 532
Enseignement supérieur	86 273	155 680	241 953
Tourisme et patrimoine historique	600 000	9 892	609 892
Aménagement du territoire et environnement*	155 091	1 418 353	1 573 444
Solidarités	481 756	310 250	792 006
Habitat	69 240	310 250	379 490
Gens du voyage	228 965	0	228 965
Cohésion sociale et insertion	183 551	0	183 551
Animation du territoire	2 361 056	254 600	2 615 656
Sports	1 700 000	0	1 700 000
Musées et atelier de restauration	96 050	245 000	341 050
Conservatoire et arts plastiques	506 436	0	506 436
Lecture publique et diffusion culturelle	58 570	9 600	68 170
Protection de l'environnement	83 911 007	17 295 124	101 206 131
Prévalet	24 925 779	4 692 581	29 618 360
Eaux pluviales et GEMAPI	0	0	0
Eau potable	15 214 962	6 687 837	21 902 799
Assainissement	16 393 700	4 375 306	20 769 006
Transports et mobilités	27 376 566	1 539 400	28 915 966
Administration générale	76 201 902	20 509 295	96 711 197
Assemblées et foncier	52 650	126 830	179 480
Informatique	0	1 360 000	1 360 000
Finances	74 821 010	19 022 465	93 843 475
Ressources humaines	129 650	0	129 650
Patrimoine public	1 109 394	0	1 109 394
Direction générale et communication	89 198	0	89 198

* y compris budget annexe

3.1 AGIR POUR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

3.1.1 Poursuivre notre appui aux filières économiques du territoire

La stratégie de développement économique de la CAN repose à la fois sur :

- Des feuilles de route stratégiques par secteurs d'activités pour accompagner le développement et les transitions économiques,
- Une promotion de l'entrepreneuriat avec une adaptation de l'offre d'accueil et d'hébergement des jeunes entreprises,
- L'accompagnement à l'implantation (offre foncière et recherche d'immobilier adapté).

Les dépenses de fonctionnement sont déclinées selon les items suivants :

FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
DEV ECO - ANIMATIONS dont :	1 983 294	2 049 635
Rémunérations	864 394	877 975
Filière Numérique	279 000	251 000
Filière Niort Industrie	160 000	184 000
Filière Commerce	40 000	42 500
Filière innovation	210 000	200 000
Filière économique, sociale et solidaire	31 000	130 000
Filière agroalimentaire	39 000	40 000
Communication attractivité	0	74 000
Carrefour pour l'emploi	0	5 000
Subventions Calyxis	120 000	0
Subvention CBE	120 000	120 000
DEV ECO - IMMOBILIER dont :	629 449	681 088
Entretien des bâtiments et extérieurs	537 098	582 598
Communication attractivité	0	28 000
Energies	51 800	40 150
DEV ECO - ZAE - RESERVES FONCIERES dont :	959 594	972 469
Entretien des zones d'activités	805 100	839 300
Entretien des bâtiments et extérieurs	78 679	58 415
Energies	66 450	50 600
Dépenses réelles fonctionnement	3 572 337	3 703 192
DEV ECO - ANIMATIONS dont :	1 002 017	1 045 006
TLPE	900 000	950 000
Filière Numérique	60 000	60 000
DEV ECO - IMMOBILIER dont :	730 563	887 786
Loyers et charges	730 563	887 786
DEV ECO - ZAE - RESERVES FONCIERES dont :	14 000	15 130
Redevances	14 000	15 130
Cessions	0	0
Recettes réelles fonctionnement	1 746 580	1 947 922

Une approche économique autour de 3 axes :

- 1) L'animation de filières identifiées
- 2) L'accompagnement des entreprises en matière d'immobilier
- 3) Une offre foncière adaptée

➤ Animation économique

Pour la filière Numérique, 251 000 € sont prévus au budget 2026. À travers cette enveloppe, il est envisagé une nouvelle organisation du salon INNN dans un format révisé et avec un budget maximum de 200 000 €. Pour ce qui est de l'animation de la filière, une nouvelle programmation sera établie et mise en œuvre en lien avec une feuille de route sectorielle réactualisant les enjeux et problématiques à traiter aujourd'hui.

Concernant l'économie sociale et solidaire, différents temps d'animation du secteur seront coorganisés avec les partenaires en 2026. L'accent sera mis sur la mobilisation et l'accompagnement des dirigeants de l'ESS du territoire et sur l'entrepreneuriat social. Pour la 12ème année, la CAN accueillera le Forum national de l'ESS pour un montant de 95 000€. Dans son édition 2026, le Forum s'efforcera, au travers notamment de 130 ateliers et de tables-rondes, de promouvoir l'implication des acteurs locaux dans la construction de modèles de coopérations inédits, aidant ainsi à l'émergence de véritables stratégies collectives et collaboratives. Il s'agira, à l'occasion de cet événement de valoriser les initiatives nationales et le portage d'expérimentations locales, conciliant des objectifs de développement économique avec des exigences de cohésion sociale, d'ancrage territorial, d'utilité collective et de développement durable.

Sur le volet Emploi, la CAN continuera son soutien au Comité de Bassin d'Emploi à hauteur de 120 000 €. En 2026, l'accent sera mis sur la structuration de l'observatoire de l'emploi et des compétences. Le CBE continuera par ailleurs à programmer des événements ciblés répondant aux enjeux RH du territoire. La thématique de l'inclusion sera aussi développée.

Concernant le support à l'innovation, la CAN continuera d'accompagner la Technopole ALTAE (à hauteur de 200 000 €) hébergée au sein de Niort Tech. Son action s'inscrira en cohérence avec la nouvelle offre d'accueil et d'accompagnement à l'entrepreneuriat développée par la CAN.

Une enveloppe de 42 500 € sera consacrée à notre politique de développement et de soutien aux commerces de proximité. En 2026, la stratégie du commerce sera déclinée de manière opérationnelle en définissant un positionnement, une offre de services réactualisée de l'office de commerce, accompagnés d'un plan d'actions en faveur de la revitalisation des centralités.

La poursuite de l'animation du Projet Alimentaire Territorial Communauté d'Agglomération du Niortais - Communauté de Communes Haut Val de Sèvre contribue pour sa part à l'objectif stratégique de développement de l'alimentation durable sur le territoire, et également à celui de soutien et de valorisation de l'activité agricole du territoire. En 2026, dans le cadre d'une convention de subventionnement avec la DRAAF, l'accent sera mis sur l'accompagnement à la restauration collective, sur les démarches en faveur de la création d'activités nouvelles (entrepreneuriat / innovation en faveur d'une offre nouvelle d'alimentation durable), sur l'organisation d'événements de sensibilisation à l'agriculture durable et à la valorisation des produits et savoir-faire locaux. Des efforts seront également consentis sur l'accompagnement au développement de l'agroécologie, notamment en lien avec la démarche « Terres de Sources » (40 000 € dédiés).

➤ Immobiliers d'entreprises

Pour faciliter l'accueil de petites et jeunes entreprises, NiortAgglo dispose d'équipements comme l'hôtel d'entreprises situé dans l'ex-siège du Crédit Agricole (offre de bureaux, salle

Un soutien à
l'entrepreneuriat
repensé

Déclinaison de
la stratégie du
commerce

Projet d'extension
de Niort Tech

de réunion), de la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire (offre de bureaux + 2 ateliers et une salle de réunion) ainsi que de 4 ateliers relais à Echiré.

Niort Tech devient en 2026 la nouvelle pépinière d'entreprises innovantes du territoire. Dans ce cadre, elle offre des solutions d'accueil et d'hébergement en bureaux pour des jeunes entreprises ainsi que des parcours d'accompagnement et de formation ; l'ouverture de son extension prévue en septembre 2026 permettra d'augmenter l'offre et fera ainsi de cet espace un véritable lieu hybride et phare pour les innovateurs et entrepreneurs du territoire.

➤ Zones d'activités clôturées

L'entretien courant des zones (espaces verts, éclairage, voirie), délégué aux communes ou effectué directement par des prestataires extérieurs, s'élèvera en 2026 à 839 000 €.

Sur 2026, le plan global d'investissement de 7 222 000 € relatif à la politique Développement économique s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
IMMOBILIER	6 536 750	4 473 359
Extension Niort Tech	6 325 000	4 115 059
Bâtiments immobilier	211 750	358 300
ZONES D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIE	2 206 130	2 591 000
Requalification des zones clôturées	990 000	1 275 000
Emprises foncières PPRT	16 500	94 000
Avances budget ZAE	1 199 630	1 222 000
ANIMATION ECONOMIQUE	108 000	158 000
Soutien aux entreprises	108 000	153 000
Acquisition diverses	0	5 000
Dépenses réelles investissement	8 850 880	7 222 359
IMMOBILIER	2 909 500	359 410
Extension Niort Tech	832 500	342 500
Bâtiments immobilier	2 077 000	16 910
ZONES D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIE	3 368 810	549 600
Remboursement avances budget ZAE	1 620 800	549 600
Cession réserves foncières	1 670 510	0
Emprises foncières PPRT	12 500	0
Recettes réelles investissement	6 278 310	909 010

➤ Immobilier d'entreprises

Au titre des équipements concourant à l'offre d'immobilier d'entreprises, il faut mentionner notre pépinière Niort Tech pour laquelle des crédits sont inscrits pour son extension à hauteur de 4 115 000 € (voir supra), ainsi que l'acquisition de l'atelier agroalimentaire de Coulon pour un montant de 290 000€ et enfin des travaux de mise en conformité ou d'aménagement sur nos sites actuels (ateliers relais d'Echiré, hôtel d'entreprises, les boutiques éphémères...).

➤ Zones d'activités clôturées

La requalification et l'entretien de la voirie dans les zones d'activités économiques clôturées est comptabilisée dans le budget principal. NiortAgglo compte y consacrer 1 275 000 € en 2026 dont 700 000 € pour la boulevard Ampère Arago, 270 000 € pour la requalification de la voirie Mendès France, la transition des éclairages pour 70 000 € et la divers aménagement de voirie de zones pour 105 000€.

➤ Zones d'activités en cours

Les aménagements de zones d'activités, comme les lotissements, sont portés par des budgets annexes HT. En effet, les opérations sur les ZAE sont caractérisées par leur finalité économique de production, et non de constitution d'immobilisations, dans la mesure où les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Les opérations sont donc enregistrées en section de fonctionnement jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. A la clôture, seuls les équipements publics communs (voirie, éclairages et espaces verts) sont alors enregistrés au sein du patrimoine communautaire et les dépenses sont portées par le budget principal.

Le budget propose un programme d'aménagement pour 2026 prévu à hauteur de 205 000 €. A cette enveloppe, s'ajoutent des intérêts pour 103 000 € liés aux emprunts sur la zone de Terre de Sports à Niort.

Les dépenses d'aménagement des zones d'activités se répartissent comme suit :

- Zone de Prahecq (40 000 €)
- Parc d'activités Les Rochereaux à Chauray (80 000 €)
- Zone des Sablonnières à Epannes (65 000 €)
- Zone du Luc Les Carreaux 2 à Echiré-Saint-Gelais (10 000 €)
- Zone Pierrailleuses à Granzay (10 000 €)

Le produit des ventes de terrain attendues à hauteur de 549 600 € concerne principalement la zone de de Trévins à Chauray (180 000 €), la zone du Luc les Carreaux 2 à Echiré-Saint-Gelais (204 000 €) et la zone des Chéracles à Prin-Deyrançon (165 600 €).

Côté recettes, il est prévu 550 000 € de remboursement d'avance du budget annexe ZAE correspondant aux ventes de terrains prévisionnelles sur ce budget (hors terre de Sports).

➤ Animation économique

Enfin, l'Agglomération prévoit 153 000 € sur 2026 de soutien aux entreprises comprenant notamment une politique d'appui aux commerces de centres-bourgs et centres-villes avec une aide à l'amélioration des devantures commerciales pour 33 000€.

Par ailleurs, afin d'accompagner les porteurs de projet, non issus du monde agricole, dans l'expérimentation de leur future installation, il est prévu la mise en place d'espaces tests. Dans cette perspective, une enveloppe de 100 000 € est prévue pour des dépenses d'acquisition de matériel / foncier agricole.

3.1.2 Faire du soutien à l'enseignement supérieur un levier de développement du territoire

Le développement de l'enseignement supérieur, encadré par notre Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) dont son renouvellement a été validé en septembre 2024, représente un axe majeur de ce mandat. L'objectif d'accueillir 5 000 étudiants à l'horizon 2029 contribue en particulier à l'accompagnement des employeurs du territoire pour recruter du personnel qualifié. Il nécessite de créer des infrastructures d'accueil tout en confortant l'accompagnement des formations existantes. A ce jour, 4 000 étudiants ont choisi le campus du Niortais pour poursuivre leurs études dans les 125 formations post-bac proposées.

FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
Rémunérations	124 099	134 361
Subvention Université Poitiers	450 000	450 000
Subvention Université La Rochelle	200 000	150 000
Subvention ENSAM	50 000	30 000
Salon de l'Etudiant	72 000	84 000
Animations de la filière	25 500	14 700
Entretien des bâtiments et extérieurs	107 225	109 422
Convention gestion bâtiments VdN	408 000	409 311
Energies	1 600	1 900
Dépenses réelles fonctionnement	1 440 924	1 383 694
Cofinancement Pôle universitaire	42 693	43 853
Mécénat	210 000	0
Loyers et charges des bâtiments	58 700	42 420
Recettes réelles fonctionnement	311 393	86 273

En dépenses de fonctionnement, on retrouve principalement les subventions aux Université de Poitiers (450 000 €) et de la Rochelle (150 000 €), la subvention à l'ENSAM (30 000 €) et l'organisation d'un Salon de l'étudiant (84 000 €) pour valoriser notamment les formations locales.

L'accueil de nouvelles filières et le développement de celles existantes nécessitent des travaux d'aménagement et des équipements (mobilier / informatiques) dans les locaux dédiés. Un montant de 7 040 000 € y seront consacrés en 2026 dans le cadre de notre programmation pluriannuelle :

INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	391 200	7 040 000
Réhabilitation 10 place de la Comédie	11 200	0
Réhabilitation rue Beaune la Rolande	350 000	7 008 000
Travaux et mobilier bâtiment A et C Du Guesclin	30 000	32 000
Dépenses réelles investissement	391 200	7 040 000
Réhabilitation rue Beaune la Rolande	0	105 630
Remboursement Avance UCO	42 900	50 050
Recettes réelles investissement	42 900	155 680

3.1.3 Tourisme et patrimoine historique au service de l'attractivité du territoire

Notre Agglomération bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel : elle s'emploie à le valoriser par l'intermédiaire de l'établissement public de l'Office du tourisme, en coopération avec ses partenaires professionnels et institutionnels, tels que le Parc Naturel Régional du Marais poitevin, en réponse à l'objectif stratégique lié à l'entretien de ses patrimoines.

Une politique s'appuyant sur la qualité et le dynamisme de l'Office du tourisme communautaire

FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
TOURISME dont :	982 940	1 049 900
Convention entretien Epona	41 500	41 800
Subvention EPIC	330 000	330 000
Taxe de séjour (part CAN)	550 000	600 000
Entretien des espaces verts	1 390	12 000
Partenariats / adhésions	26 400	26 400
Contribution Par Naturel Régional	27 000	27 000
PATRIMOINE HISTORIQUE dont :	47 877	48 376
Entretien des bâtiments et extérieurs	47 877	48 376
Dépenses réelles fonctionnement	1 030 817	1 098 276
TOURISME dont :	550 000	600 000
Taxe de séjour (à verser à l'EPCI)	550 000	600 000
Recettes réelles fonctionnement	550 000	600 000

➤ L'espace « Epona - Secrets de nos patrimoines »

Ce site, mis en exploitation en 2021 au Port-Boinot et dénommé « Epona - secrets de nos patrimoines », constitue l'espace de valorisation des patrimoines de l'ensemble de l'Agglomération, géré par l'Office de Tourisme, avec pour mission de conforter l'identité commune de notre territoire.

S'agissant de l'entretien du bâtiment, une convention d'usage partagé est établie avec la ville de Niort et l'Office du tourisme pour un montant de 41 800 € annuels.

➤ L'EPIC du tourisme

En 2026, le financement de l'EPIC du tourisme est assuré par le reversement intégral de la taxe de séjour prévue à 600 000 € auxquels s'ajoute une subvention de fonctionnement de 330 000 €. La dynamique constatée de la taxe de séjour en 2024 semble s'estomper en 2025. Toutefois, il est toujours constaté un excédent dans les comptes de la structure rattachée à l'Agglomération.

➤ L'entretien du patrimoine historique

Au-delà de l'animation du patrimoine, NiortAgglo dispose de trois équipements qualifiés de monument historique : Châteaux Salbart et Mursay à Echiré et le Donjon à Niort, également labellisé Musée de France.

Un entretien courant des espaces verts est prévu pour un montant de 45 300 € en 2026 comprenant des prestations de végétalisation et d'entretien préventif.

En matière d'investissement, des crédits sont inscrits à hauteur de 70 000 € dont 50 000 € pour la rénovation de la Courtine-est du château Salbart.

INVESTISSEMENT	BP 2025	Proposé
TOURISME	100 000	26 000
Signalétique pistes cyclables touristiques	100 000	26 000
PATRIMOINE HISTORIQUE	20 000	70 000
Entretien des monuments historiques	20 000	20 000
Château Coudray Salbart	0	50 000
Dépenses réelles investissement	120 000	96 000
 PATRIMOINE HISTORIQUE	 16 800	 9 892
Entretien des monuments historiques	16 800	9 892
Recettes réelles investissement	16 800	9 892

3.1.4 Une politique d'aménagement du territoire fondée sur des investissements ambitieux et contribuant au développement durable du Niortais

➤ Les coopérations et stratégies territoriales

Les services composant la Direction des Coopérations et des Stratégies Territoriales ont vocation à accompagner l'ensemble des communes et les Directions de la CAN pour la préparation et la mise en œuvre de leurs projets. La Direction mobilise pour cela une ingénierie pluri-compétente dont les trois principaux domaines d'intervention sont les suivants :

- L'analyse territoriale et l'évaluation : Portrait territorial des dynamiques socio-démographiques et Observatoires thématiques (Habitat, Tourisme, Commerce...) dans une démarche « mieux se connaître pour mieux agir » ;
 - ✓ L'accompagnement aux montages de projets urbains ou structurants : « de l'idée au Programme jusqu'au choix du maître d'œuvre » (Archives mutualisées CAN-VDN...) ;
 - ✓ L'accompagnement aux directions de la CAN ou aux communes dans divers domaines : Schéma directeur paysager de la Plaine de Noron, plan de référence de dynamisation de centre-bourg dont Saint-Hilaire la Pallud), projet de requalification d'équipements sportifs à une échelle intercommunale (communes du Marais), mise en œuvre du Schéma cyclable ;
- L'élaboration et l'animation de plusieurs dispositifs ou Schéma directeur : le Volet Urbain du Contrat de Ville, le ScoT ;
- L'animation de démarches de concertation partenariales ou citoyenne : Le Pôle métropolitain Centre Atlantique et le Conseil de Développement tout particulièrement.

En 2026, au titre de ces missions, seront ainsi portés, à titre d'exemple, le soutien à l'élaboration du plan de référence de la commune de Prahecq, l'élaboration de l'Observatoire de l'immobilier à vocation économique, l'analyse territoriale du vieillissement démographique.

Enfin, une démarche sera engagée en 2026 pour structurer les interventions en matière foncière en posant les bases d'une Stratégie foncière fondée sur la préservation de la ressource « sols ». La première étape, au cours du premier semestre, permettra de dégager les enjeux sur la base d'un diagnostic afin de préciser ensuite les priorités d'actions.

- La mobilisation de dispositifs de subventionnement divers (repérage, soutien à l'établissement des dossiers...) ;
- L'animation de divers dispositifs de co-financements tels que le CRTE, le CPER, le Contrat Régional... au profit des acteurs territoriaux ;
- La gestion et l'animation du PACT d'une part et du volet territorial FEDER d'autre part.

En 2026, ces missions seront poursuivies dans un contexte de contraintes budgétaires fortes avec une recherche de diversification des sources de financements telles que le mécénat par exemple.

➤ *Accélérer la mise en œuvre concrète des stratégies relatives au développement durable*

Les actions en matière de Planification Ecologique territoriale pour 2026 s'articuleront comme suit :

- Finaliser la rédaction d'un nouveau PCAET pour la période 2026-2032 pour un montant de 30 000 €. Il s'agira, à l'appui du bilan à mi-parcours, du diagnostic territorial réalisé en 2025, d'analyser la vulnérabilité du territoire au changement climatique, de produire un rapport d'évaluation environnementale, d'analyser de la pertinence des actions en place et d'élaborer un nouveau plan d'actions.
- La CAN va également accélérer la plantation d'arbres et de haies dans les espaces communautaires et dans les communes volontaires en renouvelant les conventions avec les partenaires et en intégrant de nouveaux partenaires. Ces actions seront rendues possibles grâce à un co-financement du Fonds vert – PCAET.
- La CAN aura également pour vocation d'appliquer le plan d'actions aux communes présenté au printemps 2025 autour des enjeux d'accueil, de création de réservoirs et de préservation de la biodiversité (10 000 €). Ce plan d'actions sera complété par des animations à destination des habitants des communes volontaires (5 000 €) et le déploiement de l'expérimentation label natur'ailes écoles (4 000 €).
- La CAN devra également travailler avec les communes pour élargir l'appel à projet « en faveur du développement durable » à des actions concrètes et mobilisatrices pour les habitants en faveur du développement durable.
- Enfin, la CAN sera également mobilisée aux côtés du PNR dans le cadre du programme européen Life Maraisilience (15 000 €) avec l'organisation d'ateliers pour accompagner le changement des pratiques et un évènement phare à l'automne à destination des particuliers disposant d'un jardin, locataires d'un jardin « ouvrier », utilisateurs d'un jardin partagé et pépiniéristes et distributeurs de plantes afin de les conseiller pour végétaliser les jardins.

FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
COOPERATIONS ET STRAT TERRITORIALES dont :	735 764	684 989
Rémunérations	723 414	660 499
Veille, prospective et CD CAN	2 700	2 700
Partenariats / adhésions	4 000	3 900
AMENAGEMENT dont :	310 890	339 688
Rémunérations	280 890	332 688
Documents d'urbanisme	30 000	5 000
URBANISME REGLEMENTAIRE dont :	498 966	448 664
Rémunérations	498 966	448 544
DEV DURABLE dont :	451 917	389 280
Rémunérations	245 830	227 080
PCAET	95 060	36 200
Life Maraisilience - Sensibilisation DD en direction des entreprises	15 000	15 000
Partenariats / adhésions	26 527	28 000
Dépenses réelles fonctionnement	1 997 537	1 862 621
COOPERATIONS ET STRAT TERRITORIALES dont :	63 131	115 400
Cofinancement RH petites villes de demain et FEADER	63 131	48 400
URBANISME REGLEMENTAIRE	3 000	0
Recettes réelles fonctionnement	66 131	115 400

➤ Renforcer notre équilibre territorial : la poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse au service des communes

INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
COOPERATIONS ET STRAT TERRITORIALES dont	1 154 887	1 240 000
PACT 1	18 175	0
PACT 2	36 712	0
PACT 3	1 100 000	700 000
PACT 4		500 000
Stratégie foncière		40 000
AMENAGEMENT DURABLE dont :	1 996 000	350 000
Pôle gare Niort Atlantique phase 1 et 2	1 800 000	200 000
Etudes aménagements urbains et doc d'urbanisme	196 000	150 000
DEV DURABLE dont :	95 875	101 000
Plan climat Air-eau	76 875	101 000
Dépenses réelles investissement	3 246 762	1 691 000
AMENAGEMENT dont :	2 552 000	1 272 980
Pôle gare Niort Atlantique phase 1 et 2	2 552 000	1 272 980
Recettes réelles investissement	2 552 000	1 272 980

Sur 2026, la gestion du PACT III et IV se poursuivra avec des crédits votés s'élevant à 1 200 000 €.

A noter la finalisation du Pôle gare pour lequel la CAN dispose d'une maîtrise d'ouvrage déléguée pour assurer le suivi et la coordination des opérations touchant l'aménagement de la gare pour le compte de la Ville et le Pôle d'échange multimodal au titre de la compétence mobilité.

➤ Budget Energies renouvelables (panneaux Photovoltaïques et Ombrières)

Dans la réalisation de son objectif de transition énergétique, NiortAgglo a déjà déployé trois ensembles photovoltaïques (les ateliers relais de la commune d'Echiré, la station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan et le siège social de NiortAgglo). Un quatrième site, situé sur la STEP d'Aiffres, est équipé de panneaux photovoltaïques en autoconsommation et n'intègre pas le budget annexe.

Depuis 2025, quatre nouveaux sites sont en projet. Le premier concerne l'extension du bâtiment Niort Tech pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour 67 000 €. Les trois autres projets concernent l'installation d'ombrières sur le parking du vallon d'Arty, sur le parking de la piscine Les Colliberts à Mauzé sur le Mignon et aux Ateliers Communautaires pour 55 000 €.

L'activité de revente d'électricité à un tiers est considérée en l'état actuel de la réglementation comme une activité lucrative et doit en conséquence être gérée *a minima* sous la forme d'une régie à autonomie financière. Ce budget est donc soumis à la nomenclature M4, assujetti à la TVA, à l'impôt sur les sociétés et à la base minimum de CFE.

En fonctionnement, le budget s'autofinance par la vente d'électricité à hauteur de 40 000 €.

A noter, le projet d'installation de panneaux sur le bâtiment lié à l'extension de Niort tech fera l'objet d'une avance remboursable du budget principal. Les projets d'installations d'ombrières sont financés par emprunt.

3.2 RENFORCER NOS ACTIONS EN MATIERE DE SOLIDARITES ET DE COHESION SOCIALE

Dans cette politique, il est identifié plusieurs leviers communautaires concourant à l'amélioration de l'habitat, aux conditions de vie et d'accueil des publics les plus fragiles. Ces derniers contribuent en cela aux objectifs stratégiques d'accroissement de l'offre et de la qualité des logements sociaux sur le territoire, d'accompagnement et d'atténuation des conséquences de la crise sociale et de prévention de l'émergence de nouvelles formes de précarité.

3.2.1 Agir pour une politique habitat inclusive

En fonctionnement, le budget 2026 prévoit le versement de subventions à différentes structures concourant à la mise en œuvre de la politique « habitat » communautaire pour un montant de près de 150 000 €.

Par ailleurs, le travail sur la réduction de l'habitat insalubre continue de porter ses fruits, aucune dépense de relogement n'ayant à nouveau été nécessaire. Une enveloppe de 3 000€ reste toutefois affectée sur le budget 2026.

Initier une
démarche
d'autonomie
énergétique
par le
développement
du modèle
d'autoconsom-
mation

 FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
Rémunérations	295 719	306 764
Subventions habitat	58 000	149 691
Relogement insalubre	3 000	3 000
SPPEH - service de perf. énergétique	13 350	14 100
Programmation habitat	0	8 500
Frais de gestion	1 800	7 000
Dépenses réelles fonctionnement	371 869	489 055
Relogement insalubre	3 240	3 240
SPPEH - service de perf. énergétique	95 500	65 000
Amendes permis de louer	0	6 000
Recettes réelles fonctionnement	98 740	74 240

En investissement, la politique de l'Habitat, portée par le programme local de l'habitat (PLH), est principalement composée de subventions d'investissement versées au profit des bailleurs publics et privés pour accompagner la construction de nouveaux logements et encourager la réhabilitation du parc existant dans le respect des normes environnementales. En 2026, le PLH 2022-2027 représente une enveloppe de 1 656 000 €, le soutien aux particuliers dans leurs projets d'amélioration de l'habitat lié aux énergies renouvelables s'élève à 60 000 €.

 INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
HABITAT	1 907 000	1 746 000
Amélioration des logements sociaux	1 003 000	934 000
Amélioration des logements privés	550 000	522 000
Accession à la propriété	200 000	200 000
Soutien aux projets particuliers d'énergies renouve	100 000	60 000
Structures spécifiques / GDV	18 000	0
Etude / Evaluation PLH	35 000	29 000
Matériels	1 000	1 000
Dépenses réelles investissement	1 907 000	1 746 000
Amélioration des logements privés	110 000	200 000
Remboursement acompte PLH 16-21	0	110 250
Structures spécifiques / GDV	21 000	0
Recettes réelles investissement	131 000	310 250

3.2.2 Assurer des conditions d'accueil adaptées pour les Gens du Voyage

Notre Agglomération assure la gestion en régie des six aires d'accueil des Gens du voyage sur son territoire : trois à Niort, une à Aiffres, une à Echiré et une à Chauray.

FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
Rémunérations	214 522	214 216
Energies	213 300	162 500
Entretien des bâtiments et emplacements illicites	47 080	46 991
Informatique - Contrôle d'accès	8 700	12 090
Dépenses réelles fonctionnement	488 652	441 347
Participation CAF	130 000	138 965
Stationnement GDV	84 000	90 000
Recettes réelles fonctionnement	214 150	228 965

Le budget 2025 prévoit une enveloppe en fonctionnement de 441 000 € dont 214 000 € de dépenses de personnel. Les autres dépenses de fonctionnement comprennent principalement des dépenses de fluides (eau et électricité) pour 162 500 € et des dépenses d'entretien courant pour 47 000 €.

Ces dépenses de fonctionnement sont en partie financées par des droits de place prévus à hauteur de 90 000 € en 2026 et par des versements de la CAF (139 000 €) variant selon le taux d'occupation des aires.

Les résidents des aires d'accueil ne sont pas facturés au forfait, mais en fonction de leur consommation de fluides et de la taxe de séjour.

3.2.3 Contribuer à la réduction des inégalités, soutenir l'insertion et renforcer la cohésion sociale

Notre politique de cohésion sociale a pour objectif de lutter contre les inégalités et la précarité sur le territoire des 40 communes en œuvrant concrètement pour l'insertion sociale, l'accès à la santé et la prévention des exclusions. Une attention particulière est portée sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), situés à Niort : le Clou-Bouchet, la Tour Chabot-Gavacherie et le Pontreau-Colline Saint-André au sein du Contrat de Ville - engagements quartiers 2030.

FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
COHESION dont :	913 895	844 321
Rémunérations	548 514	445 261
Appel à projets	220 000	220 000
Educateurs de prévention	85 000	111 500
Chèques loisirs	37 900	40 000
INSERTION PAR EMPLOI dont :	342 300	362 430
Appel à projets	112 450	112 450
Mission locale	147 100	147 100
Ecole de la 2ème chance	40 000	40 000
Pacte des solidarités	0	20 000
SANTE dont :	62 500	12 500
Contrat Local de Santé	53 000	3 000
Dépenses réelles fonctionnement	1 318 695	1 219 251
COHESION dont :	0	0
INSERTION PAR EMPLOI dont :	180 271	151 771
PLIE	65 400	70 773
Guichet clauses d'insertion	114 871	80 998
SANTE dont :	20 000	20 000
Contrat Local de Santé	20 000	20 000
Boulangerie rue Pluvialt dont	6 780	6 780
Entretien Bâtiments et extérieur	6 780	6 780
Recettes réelles fonctionnement	207 051	178 551

➤ Le Contrat de Ville :

Si les objectifs généraux visent à restaurer l'attractivité et à rattraper les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire, le nouveau contrat de ville 2024-2030, également appelé « Quartiers 2030 », conforte des priorités et en dégage de nouvelles, en lien avec les transitions économiques, écologiques et numériques.

Ces priorités stratégiques qui se dessinent jusqu'à 2030, sont les suivantes :

- **Bien vivre au sein de quartiers durables :** Cette orientation intègre les problématiques liées au logement (peuplement, quantité/qualité, intergénérationnel, adaptation notamment au vieillissement...), l'aménagement des quartiers pour faire face aux changements climatiques (végétalisation de l'espace public, îlots de fraîcheur, ...) et le développement de mobilités douces.
- **Bien être et santé :** Cette orientation comprend la sensibilisation à une alimentation saine, durable et économiquement soutenable pour les ménages et la prévention autour de l'hygiène de vie (les situations de surpoids, la sédentarité, la surconsommation d'écrans), la santé des aînés et la santé mentale. *Dans ce cadre, la démarche sur le thème du sport initiée par la Direction en lien avec la Direction Vie associative de la Ville de Niort est à souligner.*
- **Education, Jeunesse et Parentalité :** Cette orientation comprend la connaissance de l'offre de soutien à la parentalité ; l'accompagnement des enfants et des jeunes dans leur projet, leur orientation afin qu'ils « s'autorisent » des parcours ambitieux et l'accompagnement au numérique. Dans ce cadre, la Mission Jeunesse est maintenue.
- **Développer des quartiers attractifs et bien insérés dans le territoire :** Cette orientation vise l'attractivité des quartiers prioritaires via une occupation positive

de l'espace public nourrie de supports relatifs au sport, à la culture, aux activités de découverte/loisirs, de convivialité... Cette orientation comprend une attention particulière au care de vie et lutte contre les incivilités, le sentiment d'insécurité.

- **Une participation citoyenne, réinventer le vivre ensemble dans les quartiers :** Cette orientation comprend l'ensemble des moyens proposés aux habitants pour s'exprimer, accéder à leurs droits et à l'autonomie. Les Conseils citoyens représentants des habitants des QPV et membres du Comité de pilotage, s'inscrivent notamment dans cette orientation.
- **Parcours vers l'emploi adaptés à toutes et tous :** Cette orientation comprend l'accompagnement renforcé vers l'emploi intégrant la prise en compte des problèmes de mobilité, la maîtrise de la langue, l'accès à la formation, le secteur en tension de l'aide à la personne, les modes de gardes atypiques. *Cette orientation connaît un contexte en évolution compte tenu de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi.*
- **Une gouvernance renouvelée :** Les mots clés de reposent sur mobilisation du droit commun et engagement des partenaires signataires dans le cadre de leurs compétences respectives.

➤ *Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)*

Ce dispositif est encadré par un Protocole PLIE 2022-2028 signé par la CAN, le CD79, la Région et l'Etat.

Déployé sur l'ensemble de l'Agglomération, il est fondé sur l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi de longue durée et des Bénéficiaires du RSA, ainsi que sur la levée des freins à l'emploi : problèmes de mobilité, la maîtrise de la langue, l'accès à la formation, le secteur en tension de l'aide à la personne, les modes de gardes atypiques et les difficultés relatives à la santé mentale.

Chiffres clés pour 2024 : 303 demandeurs d'emploi de longue durée accompagnés dont 21% habitent dans un QPV et 44 personnes en sortie positive en emploi ayant signé un CDI ou un CDD de plus de 6 mois.

➤ *Le Guichet Unique Clauses d'Insertion*

La commande publique de Niort Agglo et de ses partenaires a permis de générer en 2024, 51 686 heures d'insertion (58% des heures réalisées sur le département) mobilisant 245 bénéficiaires et 103 entreprises. Il s'agit de poursuivre cette démarche emblématique du Développement Durable et inscrite au SPASER.

➤ *La santé*

Niort Agglo assure la coordination, l'animation et l'évaluation du C.L.S et du C.L.S.M, en transversalité avec l'ensemble des directions, des communes et des acteurs locaux.

Le CLS 2025-2029, co-signé par Niort Agglo, l'ARS, la CPAM, le Centre hospitalier de Niort et la MSA s'organise selon 4 priorités :

- L'accès à la santé et aux soins
- La prévention santé
- Les publics vulnérables
- La santé mentale

Un contrat local de santé animé par un(e) chargé(e) de mission en lien avec le centre hospitalier et financé par l'ARS

L'Agglomération mobilise un chargé de mission dédié avec le soutien financier de l'ARS (20 000 € /an)

Enfin, la CAN exonère de Cotisation Foncière des Entreprises sur les deux premières années les professionnels de santé s'installant dans des communes de moins de 2 000 habitants ou celles situées en zone France Ruralités Revitalisation.

3.3 ELARGIR LA DIFFUSION CULTURELLE ET SPORTIVE A TOUT LE TERRITOIRE

Cette politique recouvre la gestion des équipements culturels intercommunaux et sportifs de dimension communautaire (Piscines ; patinoire ; Complexe Venise), concourant à animer notre territoire et à organiser un niveau de service public adapté.

3.3.1 Une politique sportive dynamique

La politique Sports intervient sur deux champs de compétences, celle relative aux équipements d'intérêt communautaire et celle concernant le soutien aux manifestations synonyme d'attractivité et de rayonnement.

Une partie des équipements sportifs communautaires sont regroupés sous l'intitulé « sports d'eau », qui comprend les piscines et les bases nautiques. Les autres équipements sportifs font partie du Complexe Sportif de la Venise Verte, qui regroupe la patinoire, le stade René Gaillard et le gymnase de la Venise Verte.

Après avoir été impacté par la crise énergétique pendant 4 ans avec l'envolée des tarifs du gaz et de l'électricité, les prix se stabilisent et permettent de « limiter » la coût des dépenses énergétiques à 2 fois leur valeur de 2021 passant de 501 000€ à 1 129 000€ en 2026.

FUNCTIONNEMENT	BP 2025	Proposé
PATINOIRE dont :	1 022 068	719 599
Rémunérations	570 628	433 488
Energies	364 900	188 500
Entretien du patrimoine	72 190	79 201
Fournitures logistiques	500	500
COMPLEXE VENISE VERTE dont :	572 998	698 064
Rémunérations	148 238	316 815
Energies	139 100	88 200
Entretien du patrimoine	246 220	259 549
Fournitures logistiques	2 000	1 000
Système informatique	5 300	2 100
SPORTS D'EAU dont :	4 822 360	4 760 182
Rémunérations	2 952 594	3 106 876
Equipements du personnel	21 780	19 600
Energies	1 081 050	852 000
Eau	215 400	214 600
Entretien du patrimoine	441 090	456 617
Système informatique	49 780	54 419
SPORTS SERVICES GENERAUX dont :	150 757	161 731
Rémunérations	123 957	132 171
Soutien sportif	25 000	25 000
Dépenses réelles fonctionnement	6 568 183	6 339 576
PATINOIRE dont :	302 885	269 985
Recettes tarifaires patinoire et redevance stade	302 300	269 900
COMPLEXE VENISE VERTE dont :	73 500	79 045
Recettes tarifaires patinoire et redevance stade	73 500	79 045
SPORTS D'EAU dont :	1 169 368	901 844
Recettes tarifaires	1 082 400	818 910
Utilisation domaine public et locaux	60 668	60 234
SPORTS SERVICES GENERAUX dont :		449 126
Recettes tarifaires (régie portail)		449 126
Recettes réelles fonctionnement	1 545 753	1 700 000

➤ *Le Complexe sportif communautaire de la Venise verte à Niort*

La gestion du Complexe Sportif de la Venise Verte est devenue effective à NiortAgglo depuis le 1er juillet 2020.

○ *La Patinoire*

La patinoire joue un rôle social important au sein de notre territoire. Elle offre un lieu de rassemblement pour pratiquer une activité physique ludique et accessible et devient, en hiver, un point focal de la vie sociale. Elle offre, par ailleurs, un espace sûr pour se rencontrer et interagir en dehors de l'école.

En fonctionnement, le budget prévoit une enveloppe de 720 000 € pour l'exploitation de la patinoire. L'enveloppe se répartit entre 433 000 € de dépenses de personnel, 188 500 € de coût énergétique et 79 000 € d'entretien du bâtiment.

Concernant les recettes tarifaires, le budget 2026 prévoit 270 000 € de droits d'entrées pour 7,5 mois exploitation (ouverture du 17/09/25 au 26/04/26).

○ *Le Stade René Gaillard*

Une convention d'entretien des espaces verts permet l'ensemble des prestations relatives aux terrains sportifs de grand jeu ainsi qu'aux surfaces végétales du site. Elle est prévue à hauteur de 150 000 € pour 2026.

En fonctionnement, le budget prévoit une enveloppe de 698 000 € pour l'exploitation du complexe sportif. L'enveloppe se répartit entre 317 000 € de dépenses de personnel, 82 000 € de fluides et 110 000 € d'entretien bâtiments (hors convention d'entretien des espaces verts).

Côté recettes de fonctionnement, 79 000 € sont attendus en 2026 par la Région au titre de l'utilisation du gymnase par les lycéens (dont 42 000€ au titre des 2 années antérieures).

➤ Sports d'eau

Concernant les recettes tarifaires, le budget 2026 prévoit 819 000 €. Ce niveau de recettes en 2026 pourra être revu à la hausse au regard des fréquentations constatées sur le 1^{er} semestre et qui connaissent des mouvements acycliques.

Le programme d'investissement des Sports est le suivant :

INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
PATINOIRE dont :	110 000	101 300
Amélioration éclairage	88 000	88 000
Matériels et mobiliers	22 000	12 000
COMPLEXE VENISE VERTE dont :	631 566	1 895 000
Amélioration technique et énergétique bâtiments	534 000	581 300
Réfection piste athlétisme	80 000	1 280 000
Matériels et mobiliers	17 566	35 000
SPORTS D'EAU	217 590	342 715
Système informatique	10 290	96 115
Matériels et mobiliers	50 300	48 000
SPORTS SERVICE GENERAUX dont :	5 000	50 000
Réhabilitation énergétique		50 000
Divers matériels	5 000	0
Dépenses réelles investissement	964 156	2 389 015

Une nouvelle piste
d'athlétisme en 2026
pour un montant de
1,280 M€

Sur 2026, l'élément notable est la réfection de la piste d'athlétisme représentant un montant de 1 280 000 €.

3.3.2 Un nouvel élan pour les musées communautaires

Cette politique concerne l'exploitation du musée d'Agesci, l'espace musée au Donjon à Niort et l'atelier de restauration d'œuvres.

FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
Rémunérations	953 199	899 286
Energies	226 800	212 800
Entretien des bâtiments	132 990	152 224
Expositions temporaires	56 000	55 000
Animations	26 600	26 600
Dépenses réelles fonctionnement	1 425 682	1 372 082
Droits d'entrées et recettes tarifaires	99 845	89 150
Autres recettes (loc. atelier restauration, participatic	8 900	6 900
Recettes réelles fonctionnement	108 745	96 050

Le budget prévoit une enveloppe de 1 372 000 € de charges de fonctionnement pour 2026 comprenant 899 000 € de dépenses de personnel, 152 000 € d'entretien courant et 213 000 € d'énergies.

En détail, la politique « Musées » souhaite engager, en 2026, les actions suivantes :

➤ *Célébration des 20 ans du musée Bernard d'Agesci*

- 4 grandes expositions temporaires à destination de publics différents de ceux visés habituellement,
- Inauguration d'un parcours de visite familial, à hauteur d'enfant, dans le parcours permanent,
- Mise en avant du patrimoine des communes de la Communauté d'agglomération dans le hall d'accueil (actuellement : roue de char de l'âge de Bronze découverte à Coulon).

➤ *Développement des actions en faveur du territoire*

- Poursuite du dispositif Fonds Communautaire du Patrimoine, visant à favoriser la préservation du patrimoine communal,
- Développement d'un budget spécifique aux actions hors les murs, dans les communes du territoire (expositions, animations artistiques, conférences).

➤ *Développement de la fréquentation des musées et de leur rayonnement*

- Augmentation de la notoriété des musées par des nouvelles actions de communication,
- Diversification de l'offre de petites expositions temporaires et d'animation culturelle pour répondre aux attentes de publics non touchés jusqu'à présent,
- Actions en partenariat avec des acteurs du monde économique,
- Ouverture à des partenariats avec des acteurs culturels locaux (Villa Pérochon, festivals musicaux, festival la 5^{ème} saison, micro-folie, autres services culturels communautaires

20 ANS du Musée
Bernard d'Agesci,
4 expositions
marquants cet
évènements

➤ *L'atelier de restauration de peinture et d'arts graphiques*

Cet outil bénéficie d'un positionnement unique en Nouvelle-Aquitaine et dans le Grand Ouest et assure la sauvegarde du fonds ancien planifié dans le premier récolement : acquisition de matériels pour sécuriser les œuvres et les accès du personnel.

Au niveau des recettes tarifaires des Musées, elles sont envisagées légèrement à la baisse, en raison de la baisse de fréquentation du musée du Donjon pendant la durée des travaux. Bien que le musée soit ouvert à la visite, beaucoup d'usagers le croient fermé. Aussi, les droits d'entrées sont prévus pour 89 000 €.

Des sollicitations auprès des partenaires sont menées (Etat DRAC, Région, association des Amis des musées, autres organismes ou particuliers sur opération de financement participatif) pour obtenir des subventions ou participations.

Le programme d'investissement des Musées est le suivant :

Poursuite de
travaux
réduisant
l'impact
énergétique du
Musée d'Agesci

INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
MUSEES dont :	1 584 550	1 912 400
Donjon	1 078 000	1 015 000
Acquisition et restauration œuvres d'arts	140 000	140 000
Etude amélioration technique et énergétique bâtim	185 000	601 900
Reproduction d'œuvres (hors les murs)	0	20 000
Matériels, mobiliers et véhicules	95 000	95 000
Fonds communautaire du patrimoine	30 000	30 000
Dépenses réelles investissement	1 584 550	1 912 400
MUSEES dont :	257 000	245 000
Donjon - Subvention Etat	162 000	238 000
Réserves muséales - Subvention Etat	20 000	0
Subvention Etat/Région - Acquisition et restauratic	55 000	4 000
Mécénat - Acquisition et restauration œuvres d'arts	20 000	3 000
Recettes réelles investissement	257 000	245 000

Dans le cadre de la stratégie patrimoniale pour réaliser des travaux de réduction des dépenses énergétiques et d'amélioration des conditions climatiques de conservation des œuvres, il est prévu 400 000 € pour le remplacement du groupe froid et 140 000 € d'études pour le clos-couvert.

Par ailleurs, des inscriptions portent sur 50 000 € pour la mise aux normes ADAP, 1 013 000 € pour des travaux d'urgence d'étanchéité suite à des infiltrations et des désordres structurels sur la Tour Nord du Donjon et 140 000 € d'acquisition et restauration d'œuvres. Le fonds communautaire du patrimoine en lien avec les communes est reconduit pour 30 000€.

A noter que pour les travaux de la Tour Nord du Donjon, la CAN bénéficie d'un financement de la DRAC et de la DSIL pour 233 000 € et de la région pour 15 000 €. L'acquisition et la restauration d'œuvres d'art bénéficient de subventions externes pour un montant de 7 000€ de l'Etat, la Région et de mécènes.

3.3.3 Un conservatoire communautaire, vecteur de création et de lien social

Le Conservatoire communautaire de danse et de musique Auguste-Tolbecque est présent dans différentes communes : le site Du Guesclin à Niort (danse et musique), le site Jean Déré à Chauray (musique), le site Désiré-Martin-Beaulieu à Vouillé (danse et musique), le site de Prahecq (musique) et des cours délocalisés à Aiffres (musique) et Echiré, Saint-Maxire (danse).

FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
CONSERVATOIRE dont :	2 997 463	3 120 915
Rémunérations	2 748 583	2 890 106
Entretien des bâtiments	158 105	143 143
Animations	48 000	47 500
Equipements pédagogiques	22 000	22 000
ECOLE D'ARTS PLASTIQUES dont :	240 760	258 833
Rémunérations	195 906	211 733
Entretien des bâtiments	15 600	17 730
Animations	2 900	4 000
Equipement pédagogique	25 244	24 460
Dépenses réelles fonctionnement	3 238 223	3 379 748
CONSERVATOIRE dont :	433 200	433 696
Droits d'entrées et recettes tarifaires	345 700	356 396
Participations partenaires	86 000	77 300
ECOLE D'ARTS PLASTIQUES dont :	67 380	72 740
Droits d'entrées et recettes tarifaires	67 330	72 740
Recettes réelles fonctionnement	500 580	506 436

➤ *Le Conservatoire communautaire de musique et de danse*

Le budget 2026 prévoit un coût d'exploitation du Conservatoire de 3 121 000 €, comprenant 2 890 000 € de charges de personnel et 143 000 € de dépenses d'entretien des bâtiments intégrant les remboursements de frais auprès des Communes mettant à disposition leurs locaux (74 000 €).

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 434 000 € avec 356 000 € de droits d'entrées et 77 000 € de subventions (Etat et Département).

En investissement, une enveloppe de 268 000 € est prévue prenant en compte notamment les travaux de mise en conformité accessibilité de l'antenne du conservatoire à Chauray (part MOE) et 50 000 € pour l'acquisition d'instruments de musique.

➤ *L'école d'arts plastiques*

L'école d'arts plastiques est présente à Niort, à Echiré et à Saint-Hilaire-la-Palud.

Le budget 2026 prévoit un budget de 259 000 € en fonctionnement avec 212 000 € de dépenses de personnel et 24 500 € de fournitures et équipements pédagogiques.

Ces dépenses sont financées par des droits d'entrées prévus en 2025 pour 73 000€.

Le programme d'investissement du Conservatoire et de l'école d'arts plastiques est le suivant :

INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
CONSERVATOIRE dont :	179 700	268 100
Matériels et mobiliers	53 032	53 005
Réhabilitation CRD Chauray	89 000	165 000
Amélioration technique et énergétique bâtiments	5 900	33 500
ARTS PLASTIQUES dont :	13 000	41 350
Matériels et mobiliers	10 000	10 000
Dépenses réelles investissement	192 700	309 450

3.3.4 La poursuite des actions en faveur de l'accès à la lecture publique

La politique lecture publique rassemble un réseau de 17 bibliothèques sur tout le territoire (dont dernière en date est la médiathèque du Prahecq transférée au 01/07/24) auquel s'ajoute un bibliobus pour une desserte complète du territoire.

En 2026, la CAN orientera notamment son action vers un maillage du territoire encore plus efficient grâce aux 11 médiathèques hors ville-centre et au bibliobus (politique d'action culturelle, développement numérique, etc.).

FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
DIFFUSION CULTURELLE dont :	238 246	238 429
Rémunérations	55 746	55 929
Festival 5ème saison	121 500	121 500
Scène nationale	49 000	49 000
Autres soutien culturel	10 000	10 000
MEDIATHEQUES dont :	3 252 301	3 230 083
Rémunérations	2 519 537	2 544 725
Acquisition documentaire	240 715	240 715
Animations	27 849	27 849
Energies	62 850	66 200
Entretien des bâtiments	346 250	289 159
Maintenance application	39 700	37 593
Dépenses réelles fonctionnement	3 490 547	3 468 512
DIFFUSION CULTURELLE dont	48 870	48 870
Festival 5ème saison	48 870	48 870
MEDIATHEQUES dont :	8 300	9 700
Droits d'entrées et recettes tarifaires	6 300	9 700
Remboursement CPAM/Assurances/Apprentis	2 000	0
Recettes réelles fonctionnement	57 170	58 570

Pour les médiathèques, le budget 2026 prévoit un fonctionnement de 3 230 000 € pour lequel les dépenses de personnel s'élèvent à 2 545 000 €, les acquisitions documentaires représentent 241 000 € et le coût d'usage des bâtiments 289 000 €.

En matière de diffusion culturelle, l'Agglomération poursuit en 2026 son accompagnement territorial avec le financement du Festival d'Agglo 5ème saison (121 500 €). Cet événement permet de soutenir la diffusion artistique sur les communes ainsi que de fédérer et accompagner les projets au sein d'un label commun : le Festival d'Agglomération.

Est également poursuivi le soutien à la Scène Nationale pour sa programmation déconcentrée (49 000 €) et d'autres actions culturelles (10 000 €).

INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
DIFFUSION CULTURELLE	200	200
MEDIATHEQU	62 500	277 150
Acquisition fonds anciens	15 000	15 000
Matériels et mobiliers	40 000	116 200
Entretien courant	7 500	52 800
Travaux médiathèque Echiré	0	93 150
Dépenses réelles investissement	62 700	277 350

3.4 REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Si l'ensemble des politiques publiques intègrent des objectifs de développement durable, il est présenté ci-après les politiques publiques à fort enjeux sur ces thématiques compte tenu de l'objet et des orientations définies.

3.4.1 Accélérer notre trajectoire vers une mobilité durable : une démarche à haute valeur environnementale et sociale

Notre politique de mobilité durable, partie intégrante d'une trajectoire de décarbonation, est principalement gérée dans le cadre d'un budget annexe. Le budget principal prend en charge la partie relative aux pistes cyclables du quotidien relative à la compétence voirie.

A ce titre, l'année 2026 sera la première année de mise en œuvre du dispositif de financement par le budget annexe des travaux relatifs aux pistes cyclables. Ce dernier passe par le versement d'une partie du VM au budget principal (92 000 €).

Le transport urbain et scolaire a fait l'objet d'un renouvellement de la délégation de service public au 1^{er} janvier 2024, et pour une durée de 6 ans auprès de l'opérateur TRANSDEV.

L'action communautaire « transport et mobilité durable » contribue de façon directe aux objectifs stratégiques d'adaptation de l'offre de mobilités et d'adaptation aux spécificités du territoire, d'une part, et de facilitation au recours aux mobilités douces sur le territoire, d'autre part.

FONCTIONNEMENT	BP 2025	Proposé
DSP - Contribution délégataire	16 334 618	16 637 084
DSP - Loyer affermage	965 382	1 162 916
DSP - Compensation tarifaire	2 350 000	2 451 000
Charges de personnel	408 406	438 264
Participation Région (convention d'affrètement)	680 000	690 000
Equité tarifaire	170 000	150 000
Covoiturage - savoir rouler à vélos	240 000	255 000
Entretien des bâtiments	230 000	321 000
Autres dépenses	1 195 914	1 096 880
Dépenses réelles fonctionnement	22 574 320	23 202 144
Versement Mobilité	23 700 000	24 480 000
Participation Région (convention de transfert)	1 521 500	1 521 500
Compensation relèvement seuil VT	90 000	95 000
Loyer d'affermage du délégataire	965 382	1 162 916
Covoiturage - savoir rouler à vélos	120 000	0
Autres recettes	135 900	117 150
Recettes réelles fonctionnement	26 532 782	27 376 566
Autofinancement brut	3 958 462	4 174 422
Capital	0	0
Autofinancement net	3 958 462	4 174 422

En matière de recette, la CAN s'appuie sur un versement mobilité attendu de 24,480 M€. Elle perçoit également 1,521 M€ de participation du Conseil régional dans le cadre de la convention d'affrètement pour couvrir le transport scolaire.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le budget prévoit une hausse de +0,613 M€ par rapport au BP 2025 compte tenu de plusieurs facteurs :

- La nouvelle délégation de service public a pris effet au 1er janvier 2024 et la mise en place d'un nouveau réseau intégrant une partie de l'option 1 dès juillet 2024 et des renforts d'offre sur l'urbain, le péri-urbain, les express et le scolaire mis en œuvre lors de la rentrée de septembre 2025 ;
- La reconduction du dispositif d'incitation au covoiturage initié en 2024 pour un montant de 190 000 € avec un objectif de plus de 60 000 trajets en 2026 contre un près de 50 000 trajets en 2025. 2025 était la dernière année de subventionnement de ce dispositif par le fonds vert ;
- La poursuite du dispositif « Savoir rouler à vélos » (65 000€) sur l'année scolaire 2025/2026 qui a permis sur l'année scolaire 2024-2025 à 1052 enfants de 44 classes de bénéficier d'un accompagnement permettant d'acquérir les compétences pour se déplacer en sécurité sur la voie publique à vélo. Au total, depuis le lancement du dispositif, 2319 élèves et 95 classes ont été formées.
- Enfin, la reconduction de l'expérimentation de la ligne express Niort/la Rochelle en sur les territoires de Niort Agglo, de la CDA de La Rochelle, la communauté de communes d'Aunis Atlantique en partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine. 120 000 € sont donc budgétés sur 2026 pour financer cette offre.

S'agissant des dépenses d'investissement, le budget prévoit une forte diminution par rapport à 2025 compte tenu de plusieurs facteurs :

- Après l'inauguration du bâtiment du nouveau centre d'exploitation des mobilités décarbonées en octobre 2025, la réception globale du site est planifiée au 1^{er} trimestre 2026 (1 325 000 €) ;

- Poursuite de la transition énergétique de la flotte de bus avec l'arrivée de 2 nouveaux bus BioGNV (952 000 €) ;
- Poursuite du développement des deux services vélos intégrant le déploiement de la phase 4 de l'offre de vélos en libre-service avec l'arrivée de 50 nouveaux vélos (400 vélos en service en 2026) et 8 nouvelles stations soit 65 au total (360 000 €), 150 VAE soit 1700 vélos disponibles à la location fin 2026 (250 000 €), l'acquisition de 2 camions ateliers (150 000 €) et le maintien à niveau de ces deux services (280 000 €) ce qui représente un investissement global de 1 040 000 € ;
- Enfin, continuité du schéma cyclable avec la poursuite de l'accompagnement des communes dans le cadre des projets sous maîtrise d'ouvrage communal et la livraison des travaux des premiers projets comme l'itinéraire Niort-Magné-Bessines, le lancement de plusieurs études de maîtrise d'œuvre, la finalisation des études pré-opérationnelles des 10 premiers itinéraires complexes et le lancement du premier mandat de maîtrise d'ouvrage (2 043 000 €).

INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
MOBILITES DOUCES	2 566 000	2 961 560
Vélos et abris	1 207 000	890 000
Calculateur itinéraire vélos	0	28 560
Schéma pistes cyclables	1 359 000	2 043 000
MOBILITES DURABLES	4 260 000	1 555 000
Station GNV	100 000	220 000
Parking relais	0	25 000
Pôle d'échange multimodal mauzé	40 000	0
Projet Gare	550 000	202 000
Bus électrique et GNV	3 570 000	952 000
Application, aires et mobilier co-voiturage , BIV	0	6 000
Véhicules électriques	0	150 000
PATRIMOINE	6 437 000	2 865 262
Matériels embarqués	0	270 000
Dépôt des bus	5 750 000	1 325 000
Mobilier et aménagement des quais	440 000	351 500
Remboursement avance mobilité	135 000	135 000
Provisions pour avaries	2 000	2 000
Agence TANLIB	100 000	102 800
Biens mis a disposition	10 000	26 000
Autres	0	652 962
Dépenses réelles investissement	13 263 000	7 381 822
MOBILITES DOUCES	209 000	390 000
Schéma pistes cyclables	209 000	390 000
MOBILITES DURABLES	837 800	970 400
Station GNV	400 000	300 000
Projet Gare	437 800	460 400
Bus électrique et GNV	0	210 000
PATRIMOINE	7 107 738	179 000
Dépôt des bus	110 000	110 000
Emprunt	6 965 738	0
FCTVA	32 000	69 000
Recettes réelles investissement	8 154 538	1 539 400

Pour mémoire, l'inscription d'un emprunt d'équilibre au BP 2025 répondait à un enjeu de projection, annulé par la suite lors du budget supplémentaire 2025 avec la reprise des excédents antérieurs de ce budget. Ce dernier ne dispose actuellement d'aucun encours de dette du fait du dynamisme de sa recette principale (versement mobilité).

3.4.2 La prévention, la valorisation des déchets et l'économie circulaire : un enjeu majeur de développement durable

Dans le cadre de sa stratégie en faveur du développement durable, NiortAgglo souhaite renforcer et accélérer sa politique locale de prévention des déchets. Près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre du territoire étant lié à l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles, leur réduction constitue une priorité majeure.

En septembre 2025, NiortAgglo a adopté son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), dont la mise en œuvre débutera le 1^{er} janvier 2026 pour une durée de six ans.

NiortAgglo poursuit sa feuille de route ambitieuse, fondée sur l'optimisation de ses services opérationnels et le renforcement de la relation avec les usagers.

2026, poursuite de la transformation des pratiques, des organisations orientées vers une meilleure sensibilisation et prévention pour améliorer le tri et réduire les volumes à traiter

FONCTIONNEMENT	BP 2025	Proposé
PREVENTION ET SENSIBILISATION dont :	1 262 866	1 892 050
Rémunérations	850 566	1 398 450
Plan local de prévention des déchets	0	22 000
Prévention déchets	2 000	10 300
Communication prévention déchets	43 400	105 200
Réemploi - (recyclerie, assoc bazar)	253 000	271 000
Biodéchets	62 500	49 100
Informatique	27 000	27 000
COLLECTE dont :	7 345 849	7 872 812
Rémunérations	4 918 664	5 222 786
Frais de formations	26 000	50 900
Sécurité / Santé au travail	0	15 500
Equipement du personnel	77 975	77 975
Communication collecte	0	81 000
Carburants	925 000	900 000
Entretien des véhicules	780 250	822 150
Entretien des véhicules - part main d'œuvre	330 000	330 000
Activités collecte	135 600	185 650
Contribution occupation des locaux	0	134 000
Maintenance application	144 050	38 050
TRI, VALORISATION ET TRAITEMENT dont :	10 814 875	10 757 903
Rémunération	2 307 710	2 404 525
Frais de formations	24 000	40 100
Equipement du personnel	47 000	48 500
Traitement	5 479 368	5 396 011
Transport	827 100	781 735
Tri	1 580 000	1 618 750
Communication accès déchetterie	7 000	12 800
Energies	93 750	63 000
Entretien des déchèteries	392 897	350 852
Maintenance application	0	32 180
SERVICES COMMUN dont :	2 043 610	1 582 795
Rémunérations	923 060	463 645
Missions / Représentations - agents	10 800	9 300
Frais de gestion (annonces, insertions, assurances RC)	9 300	32 100
Frais financiers	30 000	110 000
Maintenance application	7 950	12 600
Contribution services ressources et ateliers	1 056 000	942 000
Dépenses réelles fonctionnement	21 467 200	22 105 560
COLLECTE dont :	1 355 000	1 540 000
Redevance spéciale	1 350 000	1 535 000
TRI, VALORISATION ET TRAITEMENT dont :	3 119 100	3 248 729
Recettes tarifaires	341 800	351 629
Eco-organismes	1 895 600	2 078 600
Valorisation des matériaux	876 700	818 500
SERVICES COMMUN dont :	19 656 000	20 137 050
TEOM	19 635 000	20 116 000
Rôle supplémentaires	20 000	20 000
Recettes réelles fonctionnement	24 130 100	24 925 779
Autofinancement brut	2 662 900	2 820 219
Capital	0	250 000
Autofinancement net	2 662 900	2 570 219

La politique « Prévention, valorisation des déchets et économie circulaire » regroupe l'ensemble des missions liées à la collecte, à la gestion des déchèteries, au traitement et au transfert des déchets, sans oublier leur valorisation. Elle englobe également les actions de prévention et de sensibilisation au tri, menées dans l'objectif de réduire les volumes à traiter et de détourner un maximum de déchets de l'enfouissement.

➤ *Actions de prévention et de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets*

Effort continue
sur la
prévention et la
sensibilisation

En 2026, les crédits consacrés à la prévention et à la sensibilisation des usagers s'élèveront à 1 892 000 €.

Les actions de terrain se poursuivront afin de renforcer la qualité du tri par une sensibilisation accrue des usagers, de lutter contre le gaspillage alimentaire et d'encourager la gestion de proximité des biodéchets (compostage domestique, gestion différenciée des espaces verts). Ces démarches viseront également à promouvoir la consommation responsable et à accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets grâce à la diffusion de bonnes pratiques.

Le développement de ces actions sera soutenu par l'élaboration, en 2026, d'un plan de communication pluriannuel dédié à la prévention et à la sensibilisation.

Pour financer cet ensemble d'initiatives, un budget de fonctionnement de 493 600 € est prévu, auquel s'ajoutent les moyens humains, renforcés en 2026, dont le montant global est évalué à 1 398 000 €.

En investissement, 384 000 € seront consacrés à l'acquisition de composteurs et de lombricomposteurs destinés aux particuliers, ainsi qu'à l'achat de broyeurs mutualisés pour les communes, dans le cadre de l'accompagnement de l'appel à projets TriBio. Une massification des distributions de composteurs individuels est notamment prévue, afin d'augmenter significativement le taux d'équipement des foyers du territoire et de favoriser le tri à la source des biodéchets.

Enfin, sont également inscrits en investissement : 17 000 € pour la réalisation de vidéos tutoriels et pédagogiques sur les bonnes pratiques, et 40 000 € pour la conduite d'une étude pré-opérationnelle relative à la gestion des biodéchets. »

➤ *La collecte des déchets*

Le budget 2026 prévoit une enveloppe de près de 7 873 000 € en dépenses de fonctionnement pour le service de collecte des déchets.

Une centaine d'agents assurent quotidiennement sur les 40 communes de l'agglomération les collectes de déchets. Les dépenses de personnel, estimées à 5 223 000 € en 2026, intègrent le coût des postes créés fin 2024 dans le cadre de la nouvelle organisation de PREVALEC, et prévus en recrutement en 2026 pour le renforcement de la pré-collecte.

La feuille de route du service collecte pour 2026 se concentre sur deux objectifs :

- L'amélioration de la préservation de la santé et de la sécurité des agents ;
- La poursuite de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte au second semestre 2026, incluant la refonte et l'optimisation des collectes sur la Ville de Niort ainsi que la densification des points d'apport collectif.

Ces évolutions visent à optimiser les moyens humains et matériels du service.

Les dépenses de carburant, autre poste à fort enjeu pour la collecte (estimées à 900 000 €), tiennent compte d'une stabilisation des tarifs et de l'arrivée de trois bennes électriques prévues en début d'année 2026. Le service garage assure l'entretien du parc roulant de PREVALEC pour un coût global d'environ 1 046 000 €, en légère diminution par rapport

Poursuite de
l'évolution du
schéma de
collecte pour
maîtriser les coûts

à 2025, grâce au renouvellement progressif du parc par l'acquisition de véhicules thermiques et électriques en 2025 et 2026.

Côté recettes de fonctionnement, le produit attendu de la redevance spéciale s'élève à 1 535 000 €, dont 900 000 € provenant des entreprises et 635 000 € des entités publiques (collectivités et établissements). Ce montant intègre les effets en année pleine de la révision du règlement de la redevance spéciale, votée en novembre 2024 et appliquée depuis le 1^{er} juillet 2025, ainsi que la deuxième phase de mise en œuvre prévue au 1^{er} juillet 2026.

En investissement, NiortAgglo poursuit la modernisation du parc de véhicules de collecte. En 2026, la collectivité réceptionnera trois bennes électriques (26 tonnes) pour un montant total de 1 471 000 €, dont la livraison était initialement prévue en 2025, ainsi qu'une benne thermique (19 tonnes) pour 300 000 € et un camion-grue destiné à la collecte des points d'apport collectif pour 445 000 €.

Sont également prévus, sur cet exercice budgétaire, 382 000 € pour le renouvellement de bacs roulants destinés à la collecte en porte-à-porte, et 704 000 € pour les points d'apport collectif et l'aménagement des plateformes.

➤ *Le tri, le traitement et la valorisation des déchets*

En 2026, 10 758 000 € de crédits de fonctionnement sont affectés à la prise en charge des prestations de tri, de transport et de traitement des déchets et à l'accueil en déchèteries.

Ces dépenses sont en légère diminution malgré l'évolution constante du barème tarifaire de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui est de +5,73% en 2026 (selon les propositions du PLF 2026), après une augmentation de +12,07% en 2025. Cette maîtrise des dépenses résulte à la fois de la réduction prévue des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMR) – portée par les actions de sensibilisation au tri des déchets – et du recentrage du service public sur son périmètre réglementaire, les entreprises exclues suite à la révision de la redevance spéciale ayant été orientées vers des prestataires privés.

Le budget 2026 prévoit 5 396 000 € pour le traitement des déchets dont 338 000 € liés aux refus de tri, 1 619 000 € pour le tri des déchets et 782 000 € pour leur transport.

Du côté des recettes, celles-ci sont estimées à 3 249 000 € en 2026, dont 2 079 000 € en provenance des éco-organismes. Surtout, c'est la TEOM qui contribue à équilibrer cette activité avec un montant attendu de 20 136 000 €.

En investissement, NiortAgglo poursuit la modernisation et l'entretien de ses équipements dont : 1 410 000 € seront consacrés à l'entretien courant des déchèteries, 300 000 € à l'acquisition d'un cribleur à tambour, 600 000 € à l'achat un broyeur lent, 250 000 € pour un camion ampliroll destiné aux bennes de déchèteries, et 340 000 € pour des engins d'exploitation (chargeur télescopique, grue sur berce, etc.).

Le plan global d'investissement de cette politique représente 7 512 000 € et s'établit comme suit :

Des dépenses
d'investissement
financées par le
FCTVA et par
emprunt

INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
PREVENTION DECHETS dont :	405 000	441 000
Biodéchets	1 000	384 000
Etudes	0	17 000
PLPDMA	404 000	40 000
COLLECTE DECHETS dont :	3 560 300	3 536 000
BOM thermique	975 000	300 000
BOM électrique	1 570 000	1 471 000
Camions / engins d'exploitation	0	445 000
Points apports collectifs et aménagements	350 000	704 000
PAP	382 000	382 000
Projets applicatifs	13 000	42 000
Matériels FIPHP	0	6 000
Matériel et EPI	149 800	141 000
Véhicules	120 500	45 000
DECHETTERIES, VA ET ENGIN TRAITEMENT dor	1 307 200	3 155 800
Entretien courant et contrôle d'accès	451 200	1 409 800
Etude centre multiactivités Vallon Arty	150 000	151 000
Mise aux normes ISDND Vallon Arty	30 000	0
Véhicules et engins d'exploitation	624 000	1 535 000
Matériels, mobiliers et EPI	52 000	60 000
COMMUN dont	40 400	380 000
Avaries	40 400	116 000
Emprunt	0	250 000
Informatique	0	14 000
Dépenses réelles investissement	5 312 900	7 512 800
COLLECTE DECHETS dont	0	39 000
Véhicules	0	30 000
Cession	0	9 000
COMMUN dont	2 650 000	4 653 581
FCTVA	650 000	1 100 000
Emprunt	2 000 000	3 553 581
Recettes réelles investissement	2 650 000	4 692 581

Le plan d'investissement 2026 est centré sur la poursuite du renouvellement du parc de matériels d'exploitation, aujourd'hui globalement très vieillissant.

L'année 2026 constitue une étape importante dans la construction de l'avenir du service public de gestion des déchets ménagers, avec pour objectif de définir les orientations stratégiques à long terme du service.

Plusieurs études structurantes sont ainsi programmées afin d'accompagner cette démarche :

- La phase finale de l'étude d'optimisation du réseau des déchèteries ;
- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) destinée à évaluer l'opportunité de refondre le site du Vallon d'Arty et d'y créer un écopôle regroupant l'ensemble des activités liées aux déchets ;

- Une étude pré-opérationnelle sur la mise en place éventuelle d'une collecte spécifique des déchets alimentaires.

3.4.3 Des actions fortes pour préserver la ressource en eau

La politique du cycle de l'eau contribue à l'objectif stratégique lié à la préservation de la ressource en eau. Elle rassemble les compétences assainissement des eaux usées, eau potable, eaux pluviales et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Il convient de rappeler que le budget principal porte la politique « eaux pluviales », ainsi que la GEMAPI qui est transférée aux Syndicats mixtes de la Vallée du Bassin de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) et du Bassin de la Boutonne (SYMBO). La gestion de l'eau est assurée par la SPL Eaux du Niortais via un contrat de prestations de services.

➤ Les eaux pluviales

Le budget principal procédera à l'externalisation de la gestion des eaux pluviales auprès de la SPL « Société des eaux du niortais » à partir de 2026. Le montant d'une prestation à hauteur de 528 000€ est inscrite au budget.

Par ailleurs, NiortAgglo poursuit son programme d'investissement. A cet égard, une Autorisation de programme a été créée avec une enveloppe globale de 7 300 000 € dont la durée d'engagement de la dépense est prolongée d'un an, soit jusqu'au 31/12/2026. Les crédits de paiement s'élèvent à 1 795 710 € sur cet exercice.

INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
EAUX PLUVIALES	2 000 000	1 795 710
Entretien et renouvellement réseaux	2 000 000	1 795 710
Dépenses réelles investissement	2 000 000	1 795 710

➤ La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

La CAN a transféré au Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) la compétence GEMAPI. Ainsi, une contribution de 701 000 € est prévue permettant à cette structure d'assurer la réalisation des Contrats territoriaux et poursuivre la lutte contre la jussie et les nuisibles.

Également, une participation pour le SYMBO couvrant la commune de Brûlain est également versée au titre de cette compétence transférée pour 6 800 €

FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
GEMAPI	541 180	1 236 093
Jussie / ragondins	160 000	161 000
Participation SMBVSN	224 500	250 000
Participation CTE	150 000	290 000
Participation syndicat SYMBO	6 680	6 800

Les autres composants de la politique environnementale sont portés par des budgets annexes tels que l'assainissement, l'eau potable appartenant au cycle de l'eau, le transport et la mobilité, les énergies renouvelables.

➤ **Budget annexe Eau potable :**

La Société Publique Locale « Société des Eaux du Niortais » assure l'exploitation et la distribution de l'eau dans le cadre d'un marché de prestations. Le budget annexe de la Régie à autonomie financière SEV-CAN porte toujours les investissements directement, l'encaissement des redevances et certaines dépenses de fonctionnement. Les dépenses de personnel sont supportées par la SPL. En contrepartie, le budget de la RAF SEV verse mensuellement à la SPL un acompte pour financer ses dépenses.

Un nouveau contrat de prestation de service pour l'ensemble du cycle de l'eau a été adopté lors du Conseil d'Agglomération du 15 décembre dernier. Il est renforcé par un transfert de nouvelles dépenses de gestion de la RAF vers la SPL expliquant l'augmentation du contrat.

A noter que la baisse du prix de l'électricité bénéficie grandement à cette activité.

Au niveau des recettes, les tarifs n'ont pas été augmentés.

	BP 2025	BP 2026 Proposé
Achat d'eau - convention syndicats	266 300	266 300
Eau, électricité	1 011 000	711 000
Contrat de prestation SPL	4 223 200	4 776 500
Produits de traitement et d'entretien	596 200	446 500
Assurances multirisques	19 400	15 900
Taxes foncières	100 000	78 000
Redevance versée pour prélèvement eau	300 000	0
Frais de gardiennage	140 000	140 000
Contribution au B principal et garage	445 000	420 000
Charges de personnel	590 000	577 438
Admissions en non valeur	300 000	300 000
Redevance agences de l'eau	1 960 000	1 430 000
Charges financières	430 300	382 000
Provisions et charges exceptionnelles	1 137 000	945 000
Autres dépenses	1 069 600	1 513 161
Dépenses réelles fonctionnement	12 588 000	12 001 799
Vente d'eau	9 400 000	9 500 000
Redevance pour pollution domestique	1 300 000	0
Redevance sur la consommation d'eau potable		1 430 000
Modernisation des réseaux	660 000	0
Travaux réseaux	363 000	363 000
Subventions	125 000	230 517
Locations de compteurs	2 200 000	2 350 000
Mise à disposition de personnel facturée	0	148 312
Reprise sur provision	300 000	300 000
Autres recettes	882 650	893 133
Recettes réelles fonctionnement	15 230 650	15 214 962
Autofinancement brut	2 642 650	3 213 163
Capital	1 465 000	1 560 000
Autofinancement net	1 177 650	1 653 163

INVESTISSEMENT	BP 2025	Proposé
Réseaux et DUP dont :	4 270 000	5 152 000
Entretien courant et renouvellement réseaux	3 560 000	3 710 000
Repérage réseaux et sectorisation	40 000	240 000
Renouvellement compteurs	350 000	350 000
DUP - périmètre de protection des captages	120 000	600 000
Programme Re-sources	200 000	252 000
Patrimoine et dette dont :	3 370 500	4 749 000
Châteaux d'eau	483 000	1 480 000
Bâtiments administratifs	0	562 000
Usine de traitement	600 000	125 000
Ingenierie SPL	550 000	550 000
Véhicules	37 000	210 000
Capital de la dette	1 465 000	1 560 000
Système informatique	176 500	242 500
Matériel industriel et mobilier	59 000	19 500
Dépenses réelles investissement	7 640 500	9 901 000
Patrimoine et dette	4 997 850	6 687 837
Subvention	1 000 000	700 000
Emprunt	3 997 850	5 987 837
Recettes réelles investissement	4 997 850	6 687 837

Le renouvellement du château d'eau du Vivier doit être engagé dès le 2^{ème} semestre après le lancement de la consultation. Également, à noter que dans le cadre du rapprochement des équipes Eau/Assainissement, des premières études seront engagées pour prévoir une installation de l'ensemble des équipements administratives sur le site de Marot afin de délaissier à terme l'occupation rue des Grands Champs.

L'ensemble des dépenses d'investissement seront financées par un autofinancement brut de 3 213 000 €, ainsi que des subventions d'investissement dans le cadre du programme résilience de l'agence de l'eau pour l'entretien et le renouvellement des réseaux (500 000€) et pour l'acquisition de parcelles agricoles dans le cadre du programme ReSources (200 000€) cofinancés par la région, le département et l'agence de l'eau. L'emprunt d'équilibre de près de 5 988 000 € sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats antérieurs.

➤ Budget annexe Assainissement :

A compter du 1er janvier 2026, l'exploitation des services d'assainissement collectif et non-collectif sera confiée à la SPL « Société des Eaux du Niortais » via une convention de prestation de services. Le personnel sera intégré à la SPL. Cependant, comme pour le budget annexe eau potable, le budget annexe assainissement continue de porter les investissements, l'encaissement des redevances et certaines dépenses de fonctionnement.

On prévoit une baisse conséquente des factures d'électricité dans le cadre des nouveaux marchés en vigueur à compter de 2026.

L'évolution du produit de la redevance d'assainissement résulte de la nouvelle architecture tarifaire mise en place en 2025 ; l'année 2026 étant la première année pleine sur laquelle cette nouvelle architecture produit ses effets. La prévision budgétaire est établie sur une consommation de 5 millions de m³ d'eau assainie. La contribution au titre des eaux pluviales disparaît des recettes de fonctionnement. Elle fera l'objet d'une facturation de la SPL au budget principal dans le cadre d'une seconde convention de prestation de services au titre des eaux pluviales.

Une activité
moins exposée
en 2026 aux
coûts
énergétiques en
raison du
nouveau marché
contracté en
septembre 2025

FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
Transport, compostage des boues...	654 000	778 000
Contrat de prestation SPL	0	3 592 000
Eau, électricité	2 353 700	1 346 100
Produits de traitement et d'entretien	623 700	546 760
Maintenance	162 015	198 635
Charges de personnel	4 360 000	790 000
Atténuations de produits (rev. Agence eau)	450 000	35 000
Admission en non valeur	180 000	180 000
Charges financières	1 275 000	1 126 000
Contribution B principal et garage	561 000	445 000
Commissions pour recouvrement de la rede	180 000	225 000
Redevance pour la performance des systèr	0	800 000
Carburants	150 000	130 000
Autres dépenses d'exploitation	557 340	634 511
Dépenses réelles fonctionnement	11 506 755	10 827 006
Redevance assainissement	12 700 000	13 800 000
Autres redevances	1 078 600	815 000
Contribution EP (BPal et VdN)	583 000	27 000
Red. Défaut branchement à l'égout	366 000	360 000
Reprise sur provision	180 000	180 000
Travaux	447 000	510 000
Autres recette d'exploitation	103 000	701 700
Recettes réelles fonctionnement	15 457 600	16 393 700
Autofinancement brut	3 950 845	5 566 694
Capital	2 380 000	2 400 000
Autofinancement net	1 570 845	3 166 694

L'autofinancement augmente de 1,616 M€ de BP à BP sous l'effet conjugué de dynamique de la redevance et de la forte baisse du marché électricité, venant compenser l'assujettissement à la TVA de la prestation SPL.

INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
STEP	600 000	0
St Hilaire la palud	600 000	0
Réseaux et diagnostic	6 858 540	9 094 000
Chauray	1 000 000	141 000
Magné	550 000	360 000
Niort	1 100 000	2 270 000
Renouvellement	2 446 000	2 225 000
Autres	1 762 540	3 816 000
Patrimoine et dette	1 920 460	848 000
Véhicules	0	388 000
Capital de la dette	1 920 460	460 000
Dépenses réelles investissement	9 379 000	9 942 000
Patrimoine et dette		
Subvention	770 155	460 306
Emprunt	3 557 000	2 514 000
FCTVA	1 100 000	1 400 000
Autres	1 000	1 000
Recettes réelles investissement	5 428 155	4 375 306

Les dépenses d'investissement sont financées par un autofinancement brut de 5 567 000 €, des subventions à hauteur de 460 000 € (agence de l'eau) et par un recours à l'emprunt de 2 514 000 € qui sera ajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats et restes à réaliser d'investissement 2025.

Les principaux investissements sont :

- Les dépenses liées aux travaux courants et acquisitions de matériels (3,1 M€)
- Les opérations de renouvellement de réseaux sur les communes de Niort, Echiré, Magné, Chauray et St-Gelais (2,8 M€)

3.5 RENFORCER LES MOYENS D'EXPERTISE DE L'ORGANISATION

Les dépenses d'administration générale recouvrent les engagements proposés par les fonctions supports concourant au pilotage des moyens en appui des directions-métiers. Plusieurs priorités budgétaires transcrivent l'action de l'administration communautaire vers plus de proximité, d'efficacité et de sobriété énergétique.

3.5.1 Investir dans les compétences et assurer une maîtrise des dépenses de personnel

Au sein de notre EPCI, ce sont 850 agents qui animent les services publics communautaires et mettent en œuvre les orientations impulsées par notre assemblée.

La dépense RH du budget principal est constituée de la masse salariale, mais également des dépenses de formation, d'action sociale (dont les contributions au CASC, à la restauration collective, etc.). On peut englober également les dépenses liées à la santé et à la sécurité au travail. Il convient d'évoquer parallèlement les recettes dont le suivi constitue un axe important de gestion partagée avec le service des finances : remboursements de salaires dans le cadre des agents mis à disposition par la collectivité, aides d'autres collectivités publiques (Fonds d'insertion des personnes handicapées par exemple).

C'est toutefois la masse salariale qui constitue l'élément le plus important en termes de charges. Les dépenses brutes de personnel inscrites au chapitre 012 du budget principal sont estimées pour l'exercice 2026 à 30 400 000 €, en progression de +4,10%.

Englobant les rémunérations brutes et les contributions patronales afférentes, la masse salariale évolue en fonction :

- ⇒ des décisions nationales en matière de point d'indice (ce qui n'est pas le cas en 2026) ou de majoration de cotisations comme c'est le cas pour le taux patronal en matière de retraite (CNRACL) avec +3 points au 1^{er} janvier 2026 ;
- ⇒ De la politique de recrutement et de maîtrise des postes de la collectivité : la stabilisation des effectifs a été l'enjeu majeur de la construction budgétaire de la collectivité ; des procédures de suivi et de décisions existent et doivent être approfondies et partagées dans le cadre d'une démarche contractualisée avec les directions afin de répondre aux objectifs budgétaires de 2026.
- ⇒ Le Glissement Vieillesse Technicité correspondant aux avancements automatiques et aux promotions représentant un montant budgétaire estimé à 0,300 M€.

Enfin, le budget RH traduira également les engagements de responsabilité sociale de NiortAgglo en tant qu'employeur, avec des crédits réservés pour des dispositifs de maintien dans l'emploi et d'accompagnement des agents en situation de handicap : 84 300 € dont 52 800 € de remboursement à la Ville de Niort et au CCAS dans le cadre du partenariat avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

3.5.2 Mettre l'informatique au service des projets d'optimisation des procédures et d'amélioration de la relation avec les usagers.

Depuis la mise en place de la Direction des systèmes d'information (DSI) mutualisée, son périmètre n'a cessé de croître, tant dans le nombre d'équipements que de solutions déployées (nouvelles ou extensions de l'existant). Des transferts de charges se sont également opérés avec la reprise par la DSI de certaines solutions qui pouvaient gérées directement dans les services.

L'optimisation des dépenses de fonctionnement, par la bascule des contrats de maintenance évolutive vers la section d'investissement est arrivée à son terme.

Le système d'information est omniprésent dans tous les projets. Il se renforce fortement sur le domaine des équipes terrain avec des demandes d'équipements mobiles (smartphone ou tablette) soit en lien avec des applications métiers soit pour des besoins opérationnels.

Les sollicitations liées aux enjeux de pilotage des équipements dit connectés s'amplifient également.

Les priorités pour 2026 portent sur les axes suivants :

- La poursuite de la mise en œuvre du plan de cybersécurité,
- La définition des modalités d'intervention de la DSI sur les structures externes type SPL,
- La mise en œuvre de l'offre de services informatiques aux communes de la CAN
- L'accompagnement des directions dans l'exploitation de leur donnée permettant à terme le déploiement de tableau de bord décisionnels,
- Le développement de nouveaux services en ligne pour les usagers.

Le service informatique contribue de façon directe à l'objectif stratégique de diminution de l'exclusion numérique.

FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
Rémunérations	2 203 863	2 224 183
Postes de travail	136 800	137 950
Infrastructures	136 580	158 256
Applications	1 216 701	1 405 168
Réseaux, sécurité	103 200	161 981
Télécommunications	461 850	395 750
Autres dépenses	45 300	48 300
Dépenses réelles fonctionnement	4 304 294	4 531 588

Dans le cadre du service mutualisé, il faut rappeler que l'ensemble des dépenses relatives à la Ville de Niort fait l'objet d'un remboursement par une ponction sur l'attribution de

compensation s'agissant des dépenses de fonctionnement et d'une réaffectation s'agissant des dépenses d'investissement.

Le programme d'investissement de 2 350 000 € en 2026 s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
INFORMATIQUE	2 095 722	2 349 833
Postes de travail	403 400	786 310
Infrastructures	206 100	246 600
Applications	855 322	782 024
Réseaux, sécurité et télécommunications	576 900	460 899
Fibre optique	50 000	70 000

La DSI est par ailleurs pleinement impliquée dans les projets visant à sécuriser et optimiser le fonctionnement des services publics et l'accompagnement de l'ouverture de nouveaux équipements, avec notamment :

- les projets métiers, projets pour lesquels les directions métiers ont exprimé des besoins (mutualisation de la gestion des actes administratifs pour 80 000 €, de la gestion du temps de travail pour 18 000 €),
- les projets techniques de la DSI incluant les plans de renouvellement des matériels, du réseau WIFI...
- le maintien en condition opérationnelle du SI consistant à maintenir l'ensemble du SI (matériel et logiciel) en état de fonctionnement, au travers d'actions d'évolution de solutions logicielles et matérielles (renouvellement des tripodes des piscines pour 84 000 €).

3.5.3 Porter une politique de gestion patrimoniale soucieuse de la mise en sécurité et de la sobriété énergétique

En investissement, une enveloppe globale de 3 812 700 € pour la réhabilitation énergétique et fonctionnelle des bâtiments est prévue dont 1 280 000 € pour la réfection de la piste d'athlétisme, 400 000 € pour la mise aux normes électricité et ventilation du stade de foot et 400 000 € pour l'installation d'un groupe froid au Musée Bernard d'Agesci. Elle contribue à l'objectif stratégique d'entretien de nos patrimoines, recouvre la maintenance préventive et curative et intègre les enjeux de mise aux normes et de transition énergétique, en regard notamment des obligations fixées par décret éco-énergie-tertiaire.

Ce budget porte également une véritable résolution à transformer notre gestion de patrimoine immobilier en adoptant une approche proactive et dynamique, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier et énergétique, visant à optimiser nos ressources, à renforcer notre efficacité énergétique et à dynamiser notre patrimoine pour les années à venir.

INVESTISSEMENT	BP 2025	BP 2026 Proposé
PATRIMOINE PUBLIC	3 334 000	4 252 700
Entretien courant et études	765 000	15 000
Matériels et mobiliers	127 700	155 000
Entretien des ouvrages d'arts	0	60 000
Véhicules	350 000	210 000
Réhab. énergétique et fonctionnelle du patrimoine communautaire	2 091 300	3 812 700

*

* *

Conformément aux principes de prudence et de sincérité, la proposition budgétaire 2026 est issu d'un travail rigoureux tenant compte d'un contexte financier incertain, en l'absence de PLF adopté. Elle a vocation à être ajustée en budget supplémentaire ou en décision modificative en fonction des annonces nationales, des décisions de nos partenaires et de l'avancée de nos projets.

L'ensemble des actions décrites dans ce rapport budgétaire 2026 traduisent notre volonté d'agir concrètement pour le territoire et ses habitants. Adossées à une stratégie financière reposant sur la maîtrise des coûts afin de maximiser les moyens d'investissement, les actions retenues portent une réelle ambition pour le territoire et son développement. Elles positionnent notre intercommunalité comme un acteur majeur dans les transitions économique, sociale, écologique et énergétique de notre agglomération.